



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

41 COM

WHC/17/41.COM/10A

Paris, 2 juin 2017

Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Quarante-et-unième session

Cracovie, Pologne

2-12 juillet 2017

Point 10 de l'ordre du jour provisoire : Rapports périodiques

10A. Rapport relatif à la réflexion sur les Rapports périodiques (2015-2017) et lancement du Troisième cycle

RÉSUMÉ

Ce document est présenté en application de la Décision **40 COM 10A** et comporte un rapport concernant la période de réflexion sur les Rapports périodiques (2015-2017), lancée par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 39e session (Bonn, 2015). Il contient les résultats du travail du groupe d'experts pour la réflexion sur les Rapports périodiques, notamment les conclusions et recommandations principales du groupe d'experts concernant la révision et l'actualisation du format des Rapports périodiques, les propositions pour des indicateurs de suivi du patrimoine mondial et un cadre d'analyse pour les Rapports périodiques, une étude de faisabilité d'un Rapport global sur le patrimoine mondial et les prochaines étapes en vue d'un troisième cycle de Rapports périodiques.

Projet de décision : 41 COM 10A voir point VIII

I. CONTEXTE

1. Suite au Deuxième cycle de rapports périodiques, qui s'est achevé à la 39e session du Comité du patrimoine mondial (Bonn, 2015), il a été décidé de lancer une période de réflexion de deux ans entre 2015 et 2017 (Décision **39 COM 10B.5**) afin d'améliorer les modalités de l'exercice de soumission des Rapports périodiques et de l'actualiser conformément à l'évolution de différents facteurs. La rédaction d'un format actualisé du questionnaire et de propositions d'amélioration du processus, du format, de l'analyse et de l'utilisation des données a été confiée à un petit groupe de travail composé d'experts, suite aux remarques des États parties et aux résultats des réunions de réflexion. En outre, le Comité du patrimoine mondial a appelé les États parties à apporter les ressources extrabudgétaires afin de garantir une réflexion adéquate et a demandé que les résultats de toutes les activités entreprises au cours de la période de réflexion sur les Rapports périodiques soient présentés à sa 41e session en 2017.
2. Suite à la demande du Comité du patrimoine mondial, un point sur la réflexion sur les Rapports périodiques a été inscrit à l'ordre du jour de la 20e session de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale a examiné de la question et, par la Résolution **20 GA 14**, a souligné l'importance d'une participation active de tous les États parties à l'exercice de réflexion sur les Rapports périodiques et elle les a appelés à apporter le financement extrabudgétaire. Le Fonds-en-dépôts flamand a apporté son soutien par une contribution de 10 000 euros en janvier 2017.

II. MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFLEXION SUR LES RAPPORTS PÉRIODIQUES - PREMIÈRES ÉTAPES

3. Conformément à la Décision **39 COM 10B.5** du Comité, la période de réflexion a débuté par le lancement d'un **sondage de réflexion sur les Rapports périodiques**, suivi par la mise en place d'un groupe d'experts sur les Rapports périodiques (groupe d'experts RP).
4. Le **sondage en ligne de réflexion sur les Rapports périodiques, option la moins coûteuse et la plus accessible**, a été conçu par le Centre du patrimoine mondial, en concertation avec les organisations consultatives et il a rassemblé les réponses complètes des États parties sur les questions clés concernant les Rapports périodiques (pertinence et objectifs, périodicité, formation et conseils, format et contenu, utilisation des données). Le sondage a été réalisé entre octobre et décembre 2015, avec la participation de plus de 75 États parties. Les résultats ont été communiqués à tous les États parties en avril 2016.
5. Les **Résultats et analyses du sondage de réflexion sur les Rapports périodiques** ont également été présentés au Comité du patrimoine mondial à sa 40e session (Istanbul/UNESCO, 2016) et ont constitué la base sur laquelle le groupe d'experts a poursuivi son travail sur les Rapports périodiques.
6. Après l'élaboration du mandat du **groupe d'experts sur les Rapports périodiques** (Voir II.7 ci-dessous), qui a été approuvé par la suite par le Comité, à sa 40e session, un petit **groupe d'experts**, constitué d'experts du patrimoine naturel et culturel expérimentés, ainsi que de représentants de l'institut de Statistique de l'UNESCO et d'organisations consultatives (ICOMOS, ICCROM, UICN) a été mis en place au deuxième trimestre de 2016.

7. Mandat du groupe d'experts sur les Rapports périodiques

- I. Examiner les résultats du sondage sur la réflexion sur les Rapports périodiques et fournir une brève analyse des enseignements tirés du deuxième cycle de Rapports périodiques ;
- II. Formuler des recommandations en vue de la révision du processus et du questionnaire des Rapports périodiques, en prenant en compte les questions essentielles et les domaines prioritaires pour améliorer le processus, le format, la pertinence, les principaux domaines thématiques (c'est-à-dire la gestion des risques de catastrophe, la sensibilisation, les conflits, etc.), la formation et les conseils, l'analyse et l'utilisation des données, ainsi que l'efficacité de l'exercice ;
- III. Formuler des recommandations concernant les synergies avec d'autres conventions culturelles ou relatives à la biodiversité, dans le cadre des Rapports périodiques, en accordant une attention particulière à la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (La Haye, 1954) ;
- IV. Définir des indicateurs de suivi visant à améliorer le suivi des progrès accomplis par les États parties dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*, suivant la recommandation de l'Évaluation du travail normatif de l'UNESCO dans le domaine de la culture (Évaluation du travail normatif de l'UNESCO dans le domaine de la Culture (Partie III – Convention de 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et nature) Rapport final, 14 avril 2014 ; <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002269/226922f.pdf> ;
- V. Formuler des recommandations pour l'intégration dans le cadre des Rapports périodiques d'une approche de développement durable, conformément à la politique relative au patrimoine mondial et au développement durable et au Programme de développement durable des Nations Unies pour 2030 ;
- VI. Étudier la faisabilité d'un rapport global sur le patrimoine mondial, appuyé sur les résultats du Sondage de réflexion ;
- VII. Préparer un format actualisé du questionnaire du Rapport périodique afin de le présenter au Comité du patrimoine mondial en 2017, lors de sa 41e session.

III. GROUPE D'EXPERTS SUR LES RAPPORTS PÉRIODIQUES - MÉTHODE DE RÉFLEXION ET RÉUNIONS

8. Le Centre du patrimoine mondial a apporté des conseils stratégiques généraux au groupe d'experts sur les Rapports périodiques, et a coordonné le processus et le flux de travail. Le groupe d'experts s'est réuni à trois reprises, le 2 juin 2016 (réunion de lancement - une journée), du 28 au 30 septembre 2016 (deux journées et demi) et du 6 au 8 décembre 2016 (trois journées). Entre ces séances, tout le travail a été effectué à distance, par courrier électronique et sur UNESTEAMS, la plateforme SharePoint. D'autres réunions et discussions se sont tenues par vidéoconférence. Toutes ces activités ont été coordonnées par le Centre du patrimoine mondial.
9. Avant la première réunion du groupe, le Centre du patrimoine mondial a rédigé un document de référence détaillé sur les politiques du patrimoine mondial concernées, les décisions du Comité et d'autres sujets relatifs aux Rapports périodiques, afin de fournir une base théorique exhaustive au travail de réflexion. Au cours de la réunion de lancement du groupe d'experts qui s'est tenue à Paris le

2 juin 2016, l'approche et la méthode de réflexion ont été débattues et un plan de travail a été élaboré.

10. En conséquence, et conformément au mandat approuvé, le travail du groupe a été divisé en six principaux types de tâches. Chaque type de tâches a été mené sous la direction d'un membre du groupe d'experts en fonction de son expérience, de son expertise et en s'assurant que les points de vue présents étaient équilibrés. Chaque type de tâches a été abordé par des séances de brainstorming, d'élaboration de propositions, suivies par une concertation et un examen plus larges avec le groupe.
11. **Types de tâches du groupe d'experts sur les Rapports périodiques**
 1. Analyse des enseignements tirés du deuxième cycle du Rapport périodique ;
 2. Formulation de recommandations en vue de la révision du processus de rédaction des Rapports périodiques et du questionnaire concernant le processus, le format, la pertinence, les principaux domaines thématiques (c'est-à-dire le tourisme, la gestion des risques de catastrophe, la sensibilisation, les conflits, etc.), la formation et les conseils, l'analyse et l'utilisation des données, ainsi que l'efficacité de l'exercice ;
 3. Formulation de recommandations concernant les synergies avec d'autres Conventions culturelles ou relatives à la biodiversité ;
 4. Formulation de recommandations sur l'intégration d'une approche de développement durable dans le cadre des Rapports périodiques ;
 5. Définition d'indicateurs de suivi et formulation de recommandations sur un cadre d'analyse pour l'exercice de soumission des Rapports périodiques ;
 6. Préparation d'un rapport sur la faisabilité d'un rapport global sur le patrimoine mondial, appuyé sur les résultats du sondage de réflexion.
12. Le groupe d'experts s'est de nouveau réuni à Paris du 28 au 30 septembre 2016. Les résultats initiaux ont été présentés pour chacun des types de tâches et des modifications concrètes ont été apportées au format de Rapports périodiques. Outre les experts et les représentants des organisations consultatives, des membres du secrétariat disposant d'une expertise spécifique, des observateurs d'autres conventions et accords régionaux, ainsi que d'autres services du Centre du patrimoine mondial figuraient parmi les participants.
13. Une vaste analyse des résultats du sondage de réflexion et des retours sur le deuxième cycle a été menée, d'abord région par région, puis en suivant une approche comparative transrégionale. Les résultats de cette analyse, ainsi que la Décision **40 COM 10A**, ont informé les priorités et le cadre du travail qui a suivi. Une analyse des attitudes envers le bien-fondé des objectifs des Rapports périodiques, tels qu'ils sont définis au chapitre V des *Orientations* a conduit à la conclusion que les objectifs actuels doivent être maintenus plutôt que modifiés ou complétés, car un grand nombre des modifications nécessaires peuvent s'inscrire dans le cadre des objectifs actuels et être effectuées en introduisant de nouvelles questions.
14. Le plan de travail et les délais ont été mieux définis, en détaillant les tâches et productions attendues pour chacun des types de tâches. Entre septembre et décembre 2016, les experts ont travaillé à introduire dans le questionnaire l'ensemble des révisions qui avaient été convenues. Des versions pour examen du format révisé ont été préparées et largement diffusées auprès du personnel du Secrétariat ainsi que du personnel d'autres services intéressés au sein de la

Division du patrimoine. Les commentaires et réactions ont été recueillis dans les versions de travail des sections I et II du questionnaire.

15. Le groupe d'experts a consacré la réunion de réflexion, qui s'est tenue du 6 au 8 décembre 2016 à un examen systématique, question par question, du questionnaire révisé.
16. Au cours du premier trimestre de 2017, les consultations en ligne se sont poursuivies auprès des membres du groupe d'experts et du personnel du Secrétariat et des versions de travail des sections I et II du questionnaire ont été diffusées auprès des services régionaux et d'autres unités impliqués dans ce travail, afin de recevoir leurs commentaires et réactions. Entre février et mars 2017, les propositions de modification du questionnaire ont été parachevées au format Word et des modifications techniques de l'outil en ligne qui permet de compléter le questionnaire ont été introduites.
17. Conduit par l'Unité des politiques et des réunions statutaires du Centre du patrimoine mondial, le travail du groupe d'experts s'est attaché de façon constante à l'équilibre des points de vue, entre les régions comme entre les préoccupations spécifiques concernant le patrimoine naturel et culturel. L'implication d'expertises internes et externes ainsi que le maintien d'une méthode de travail consultative, nécessitant des contributions de chaque unité régionale du secrétariat et d'autres collègues de l'UNESCO ayant une expertise spécifique dans les domaines abordés pendant la période de réflexion ont facilité cette approche à perspectives multiples. Concernant les domaines thématiques, comme l'intégration d'une approche prenant en compte le développement durable et l'importance accordée aux synergies avec d'autres conventions, le questionnaire a été diffusé aux personnels concernés et aux secrétariats des autres conventions, des consultations en ligne ont été menées et des réponses ont été recueillies de la part des **unités régionales**, de l'**Unité de la préparation et des réponses aux situations d'urgence, de la Convention de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, du Programme international de géoscience et géoparcs et de la Convention sur la biodiversité**.
18. Une **phase expérimentale consultative en ligne** du format révisé a été menée en avril 2017. Il s'agissait de recueillir les réactions concernant les modifications apportées et la maniabilité de l'outil. Plus de 100 points focaux nationaux et gestionnaires de sites se sont portés volontaires pour participer à cette phase expérimentale. Le Secrétariat et les membres du groupe d'experts ont mené une analyse des réponses en mai 2017 et ont intégré celle-ci dans les recommandations finales. Les nombreuses réponses recueillies sont maintenant mises à profit dans la phase finale d'élaboration de l'outil en ligne.

IV. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU GROUPE D'EXPERTS

19. Le résumé qui suit présente les principales conclusions et recommandations du groupe d'experts relatives à la révision et à l'actualisation du format des Rapports périodiques. De par sa nature, l'envergure et la complexité de cet exercice étaient très grandes, donnant lieu à un vaste éventail de perspectives diverses, un important volume de réponse, des thèmes transversaux nombreux et complexes et la coordination d'un grand nombre d'objectifs. Les recommandations et conclusions énoncées ci-dessous sont donc le résultat d'une diffusion intensive et soigneuse des besoins et exigences des Rapports périodiques, ainsi que d'une

innovation équilibrée au sein d'un exercice qui nécessite aussi que les différents cycles puissent être comparés.

20. Par-dessus tout, et en réponse aux résultats et recommandations détaillées du sondage sur la réflexion et à d'autres demandes du Comité, le questionnaire n'est plus un outil isolé uniquement centré sur un seul processus de la *Convention*, mais il a une portée et une envergure plus large et reflète la *Convention* telle qu'elle est aujourd'hui : s'élargissant pour inclure de nombreuses politiques relevant du patrimoine mondial, tissant des liens avec d'autres conventions, programmes et recommandations, ainsi qu'avec des processus essentiels comme les rapports sur l'état de conservation, le processus en amont et des approches comme la stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial. L'outil est à présent amélioré et affiné, doté d'une plus grande flexibilité afin de répondre aux besoins des acteurs très divers qui l'utilisent, que ce ne soit comme personne interrogée ou dans le cadre de la gestion de contenu et de l'analyse des données. Une approche prospective est nécessaire, accompagnée d'un maintien de son utilisation et de sa pertinence comme outil de suivi pouvant apporter des enseignements cruciaux sur l'évolution de la conservation à travers le monde.

IV.1 Format et convivialité du questionnaire

21. Un grand nombre des améliorations pratiques apportées au questionnaire sont directement issues des réponses analysées dans les types de tâches (i) – *Analyse des enseignements tirés du deuxième cycle du Rapport périodique* – Un nombre des réponses concernant le questionnaire affirment que celui-ci est trop général et ne permet pas aux cas particuliers (pour ce qui est des biens et de la gouvernance) d'être développés de façon suffisante. Le format révisé offre davantage d'occasions de formuler des commentaires et des réponses spécifiques, en ajoutant davantage d'espaces consacrés aux commentaires, ainsi que la possibilité d'opter pour la réponse « autre » dans les réponses à choix multiples, avec des espaces de commentaires permettant de préciser la réponse. Des nuances ont été ajoutées aux échelles d'évaluation pour rendre compte d'un plus large éventail de scénarios possibles et un grand nombre de questions ont été modifiées pour donner aux personnes interrogées la possibilité d'apporter des informations particulières aux biens culturels et naturels (ou à des éléments de ces biens culturels/naturels) et aux biens transnationaux et/ou transfrontaliers et/ou en série. En ce qui concerne l'état de conservation, le questionnaire autorise désormais les participants à réviser leurs précédentes réponses lorsqu'ils rendent compte des facteurs qui affectent le bien (section II), et le cas échéant, il comportera des liens vers la base de données sur l'état de conservation.
22. Un grand nombre de modifications techniques ont été apportées en interne afin d'adapter et d'améliorer la plateforme en ligne des Rapports périodiques. Elles concernent principalement trois domaines :
 1. De nouvelles questions types ont été élaborées afin de répondre aux exigences du troisième cycle et d'un recueil de données spécifiques et mesurables, comme le groupe d'experts l'a exposé.
 2. Douze types de champs différents ont été pré-remplis, en s'appuyant sur des informations déjà disponibles dans les bases de données du Centre du patrimoine mondial ou sur des informations récemment ajoutées, comme les synergies entre les accords multilatéraux. Le pré-remplissage automatique de ces informations réduira de manière importante le travail des membres du Secrétariat, des points focaux et des gestionnaires de site.

3. De nombreux changements ergonomiques ont été apportés à l'interface utilisateur, facilitant à la fois le travail de remplissage du questionnaire et la gestion ultérieure du contenu ainsi que l'analyse des données.
23. Travaillant dans des délais très courts, entre la fin janvier et la fin du mois de mars 2017, l'équipe informatique du Secrétariat a traduit les recommandations du groupe d'experts dans un outil pleinement fonctionnel et convivial. Si nombre des changements introduits ne sont pas visibles en surface, les modifications techniques ont renforcé la navigation et la gestion du questionnaire, en le rendant plus intuitif, plus réactif et plus convivial. Les défauts et problèmes techniques soulevés par les participants de la phase expérimentale ont été résolus au cas par cas et les commentaires des utilisateurs contribuent encore à l'optimisation de cet outil.
24. Le questionnaire a subi un certain nombre de modifications, qui offrent aux personnes interrogées davantage de possibilités de décrire leurs réussites dans la protection, la conservation et la gestion du patrimoine naturel et culturel. L'inclusion d'un plus grand nombre d'espaces consacrés aux commentaires permet des descriptions narratives dans les sections I et II. En outre, la section II réunit des informations sur les sites Internet et les pages des réseaux sociaux des biens (la phase expérimentale a déjà montré des réactions très positives, les biens fournissant les liens vers les sites officiels, les pages de projet liées à leur site, etc.). Un champ spécifique, demandant des exemples de bonnes pratiques dans des domaines essentiels choisis du cadre analytique (état de conservation, gestion, gouvernance, synergies avec d'autres conventions, développement durable et renforcement des compétences) a également été intégré dans les sections I et II, et peut être utilisé comme bases d'études de cas dans de futurs rapports et publications.
25. Un résultat essentiel du groupe d'experts de la réflexion sur les Rapports périodiques concerne la recommandation de rédiger des orientations claires et complètes pour le questionnaire des Rapports périodiques. Un premier projet d'orientations a été préparé et inclus dans l'outil en ligne lors de la phase expérimentale menée en avril 2017, avec des points focaux et des gestionnaires de sites volontaires (voir paragraphe 18), tandis que la rédaction d'orientations plus vastes, qui comprendront un glossaire terminologique, est toujours en cours.
26. L'élaboration d'orientations complètes répond à un certain nombre de problèmes qui ont été identifiés au cours du deuxième cycle. Tout d'abord, il s'agit d'un outil qui permettra d'améliorer la compréhension des questions, éclairera des concepts qui peuvent être inconnus aux participants, apportera des clarifications sur le type d'informations recherchées par certaines questions spécifiques, fournira un contexte et des explications sur un grand nombre des domaines thématiques couverts, par des liens vers des publications, des politiques, des documents et des recommandations pertinentes du patrimoine mondial, ainsi que vers des sites Internet externes.
27. L'utilisation d'études de cas pour éclairer les questions constituera aussi un élément important de ces orientations. Des exemples seront pris dans toutes les régions et toutes les catégories de biens, ce qui apportera un contexte pour nombre de sujets traités, et imprénera le questionnaire d'une diversité de points de vue et d'expériences de la mise en œuvre de la *Convention*.
28. Les orientations devraient constituer un outil dynamique et évolutif, susceptible de traduire les changements de circonstances d'un cycle à l'autre. Il s'agira d'un guide pratique du questionnaire sur les Rapports périodiques, mais il fonctionnera également comme un important outil de sensibilisation, en apportant aux acteurs

impliqués dans le patrimoine mondial des informations actualisées concernant leur mise en œuvre de la *Convention*. L'élaboration des orientations intégrera un grand nombre d'informations au questionnaire, sans le rendre plus lourd sur le plan visuel, car elles sont optionnelles. Elles fonctionneront en elles-mêmes comme un outil de renforcement des compétences, qui pourra être utilisé pour la formation, par les autorités nationales et les gestionnaires de sites.

29. Le groupe recommande en outre que les orientations et le glossaire soient publiés indépendamment de l'outil en ligne. Cela autorisera une diffusion plus large, en particulier dans les zones où la connexion Internet est faible.
30. Concernant les besoins et outils de formation, il est important de s'attacher à prendre conscience des ressources disponibles. Les ressources en ligne élaborées pour la région Europe et Amérique du Nord sont universelles et peuvent être étendues aux autres régions, moyennant des traductions et certaines adaptations. La réussite de la mise en œuvre de ce processus dépend aussi largement de la volonté individuelle des États parties de financer cette activité.
31. En complément des orientations, il est recommandé de mettre en place d'autres FAQ et des outils en ligne comme des tutoriels vidéo sur le questionnaire et les Rapports périodiques en général, en tenant compte des questions mises en lumière durant l'expérimentation consultative en ligne et par d'autres réactions de la part des acteurs.
32. La création d'un poste spécifique de coordinateur des Rapports périodiques au sein de l'Unité de politique et des réunions statutaires du Secrétariat faciliterait l'élaboration des ressources de formation dont il est question ci-dessus et garantirait la présence pendant le troisième cycle d'une assistance consacrée aux Rapports périodiques. Cela contribuerait à garantir la cohérence des Rapports et de l'analyse tout au long du cycle. Afin d'assurer la réussite de la mise en œuvre des processus de formation, ces derniers devront être davantage conduits par les États parties, par exemple en traduisant les outils ou par des contributions financières à la création de ressources de formation.
33. Il est également recommandé de renforcer le rôle des États parties en tant que moteurs des Rapports périodiques, en particulier si l'on considère le volume de travail sur les Rapports périodiques pris en charge par le Secrétariat. L'engagement des États parties dans la formation, l'analyse et l'utilisation des données, ainsi que le suivi de l'activité sera facilité par le Secrétariat qui apportera des ressources de formation et un appui à la coordination, en vue de renforcer la protection et la gestion du patrimoine mondial et d'aboutir à un rôle plus actif des États parties.

IV.2 Recommandations concernant les synergies avec d'autres Conventions culturelles ou relatives à la biodiversité ;

34. Comme souligné dans un certain nombre de Décisions (**39 COM 5A, 40 COM 5A**) et énoncé dans les *Orientations* (I.J, paragraphes 41-44), le Comité du patrimoine mondial reconnaît les avantages d'une coordination plus étroite de son travail avec les autres programmes de l'UNESCO ainsi qu'avec leurs conventions respectives et assurera, avec le soutien du Secrétariat, une coordination et un partage d'informations adéquat entre la *Convention du patrimoine mondial* et d'autres conventions, programmes et organisations internationales liées à la conservation du patrimoine culturel et naturel.
35. Un des domaines essentiels à développer qui a été défini dans le mandat du groupe d'experts relevait des synergies avec d'autres conventions et programmes culturels ou relatifs à la biodiversité. Dans la ligne de la coopération du Groupe de

liaison sur la biodiversité afin de créer davantage de synergies entre les conventions, et de celle du Groupe de liaison sur les conventions culturelles établi afin de renforcer la coordination entre les conventions culturelles de l'UNESCO, le travail de révision et d'actualisation du questionnaire pour renforcer les synergies entre les conventions et programmes s'est centré sur les conventions de ces groupes¹. De surcroît, une importance particulière a été donnée aux deux Recommandations de l'UNESCO, qui sont essentielles pour le patrimoine mondial. Il s'agit de la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique et de celle de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel, cette dernière conformément à la recommandation no 1 de l'évaluation du travail normatif du secteur culturel² (Évaluation du travail normatif de l'UNESCO dans le domaine de la Culture, Partie III – *Convention* de 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et nature) effectuée par le professeur Francioni.

36. Si le groupe d'experts a reconnu les limites des objectifs des Rapports périodiques, des informations spécifiques peuvent désormais être obtenues par l'introduction de diverses modifications. Des synergies sont intégrées dans plusieurs questions du questionnaire et des informations spécifiques sur les synergies sont recherchées au travers de questions ciblées sur les conventions et programmes concernés. En outre, l'application et l'utilisation des orientations de la Recommandation de 1972 et la Recommandation sur le paysage urbain historique sont mesurées au travers de questions ciblées sur l'élaboration des politiques.
37. À l'échelle de l'État partie, on recherche des informations sur la coordination et l'application des Conventions culturelles de l'UNESCO, en se centrant particulièrement sur la Convention de La Haye de 1954 et ses protocoles, ainsi que sur les Conventions du Groupe de liaison sur la biodiversité et le programme sur l'Homme et la biosphère et le Réseau mondial de géoparcs de l'UNESCO. À l'échelle du bien, des informations sur les synergies entre ces désignations, ainsi que sur le programme Mémoire du monde sont réunies afin de cerner les chevauchements et les niveaux de coordinations. En outre, les plans pour une future proposition d'inscription de tout ou d'une partie d'un bien déjà protégé sous une autre désignation ou bénéficiant d'un autre programme de l'UNESCO peuvent être consignés. Mettre en avant les synergies introduites dans le questionnaire permettent de sensibiliser à l'importance de l'ensemble de ces conventions et

¹ Groupe de liaison sur la biodiversité (GBL).

- Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel
- Convention sur la diversité biologique (CBD)
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
- Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)
- Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)
- Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPGAA)
- Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)

Groupe de liaison des conventions culturelles (GLCC)

- Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel
- Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé
- Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé
- Convention de 1970 sur la lutte contre le trafic illicite des biens culturels
- Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique
- Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
- Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

désignations internationales, et à la pertinence de leur contribution à l'efficacité de la protection, de la conservation et de la gestion du patrimoine mondial, ainsi qu'à l'amélioration de cette efficacité.

38. Comme énoncé ci-dessus, le pré-remplissage du questionnaire a été élargi. À cet égard, les synergies actuelles entre les conventions et les programmes ont été introduites dans les sections I et II pour chacun des États parties et chacun des biens, autant qu'il a été possible.
39. L'élaboration d'orientations pour le questionnaire des Rapports périodiques est une autre voie par laquelle les synergies seront développées, comme décrit plus haut (paragraphe 26 à 31). Des liens vers des pages extérieures permettront de promouvoir des synergies avec d'autres conventions et programmes de l'UNESCO, en apportant des contextes et en favorisant la prise de conscience des recoupements et interrelations. Les interconnexions à l'échelle régionale et mondiale entre les instruments de protection du patrimoine culturel et naturel de l'UNESCO et ceux qui ne relèvent pas de l'UNESCO seront ainsi mises en évidence.

IV.3 Intégration d'une approche tenant compte du développement durable - intégration du développement durable dans le questionnaire du Rapport périodique

40. Conformément au Programme 2030 pour un développement durable et à la politique d'intégration du développement durable dans les processus de la *Convention* adoptée en novembre 2015 lors de la 20e Assemblée générale des États parties à la *Convention du patrimoine mondial* (Politique relative au patrimoine mondial et au développement durable ou WH-SDP), le groupe d'experts a été chargé de développer des recommandations sur l'intégration d'une démarche de développement durable dans le processus de Rapport périodique (voir aussi le Document WHC/16/40.COM/5C).
41. L'objectif général de la politique de développement durable du patrimoine mondial est d'assister les États parties, les praticiens, les institutions, les communautés et les réseaux par des orientations appropriées, de tirer profit du potentiel des biens du patrimoine mondial et du patrimoine en général afin de contribuer au développement durable. Processus fondamental de la *Convention du patrimoine mondial*, les Rapports périodiques offrent l'occasion à la fois de recueillir des données et de sensibiliser au sujet.
42. Si bien des aspects du développement durable étaient déjà présents dans le questionnaire, son format révisé offre une approche innovante et exhaustive des trois dimensions du développement durable ; à savoir la durabilité environnementale, le développement social et le développement économique inclusifs, auxquels vient s'ajouter la promotion de la paix et de la sécurité. Par des références directes et constantes au développement durable, aux Objectifs de développement durable et à la politique WH-SDP, ainsi que par des liens vers des sources d'information extérieures, le sujet est intégré dans les obligations de rapport des États parties et de leurs biens du patrimoine mondial.
43. Des questions pertinentes sur la dimension relative au développement durable dans tous les processus du patrimoine mondial, à la fois au niveau des États parties et au niveau des biens sont inscrites tout au long des sections I et II du questionnaire, avec l'objectif double d'acquérir des données mesurables et de sensibiliser au sujet. Les données à recueillir concernent ainsi entre autres le changement climatique, la gestion des risques de catastrophe, le tourisme durable, les conflits et la promotion de la paix et de la sécurité, l'égalité des genres

et la participation de groupes spécifiques (jeunes, populations autochtones, communautés locales).

44. L'optique du développement durable s'harmonise également avec la série de contenus nouveaux du questionnaire, qui sont centrés sur les synergies avec d'autres conventions culturelles ou liées à la biodiversité. La promotion de la durabilité environnementale se trouve renforcée au travers de l'importance accordée aux synergies avec d'autres accords environnementaux multilatéraux (comme décrit au IV.2 ci-dessus), tandis que l'accent mis sur la Convention de La Haye et ses deux protocoles accorde une importance essentielle à ces instruments de protection du patrimoine culturel face à la guerre, aux conflits civils et à toute forme de violence.
45. À une échelle plus large, le format révisé lie fortement le concept de développement durable au statut de patrimoine mondial (recueillant des données à la **section I** sur les bénéfices perçus de l'inscription) et établit clairement les liens entre la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* et les Objectifs de développement durable du Programme 2030 (que l'État partie projette ou non d'utiliser les données du Rapport périodique dans son rapport sur la mise en œuvre des Objectifs du développement durable).
46. La recommandation du groupe d'experts sur le développement d'orientations complètes pour le questionnaire des Rapports périodiques offre une autre occasion d'intégrer le développement durable dans le questionnaire en vue d'une sensibilisation et d'un renforcement des compétences.

IV.4 Évaluation de la mise en œuvre d'autres politiques adoptées par le Comité du patrimoine mondial

47. En dehors de la politique WH-SDP, le Comité du patrimoine mondial a adopté d'autres politiques concernant directement la mise en œuvre de la *Convention* à l'échelle nationale et à celle des biens individuels. Des questions ont donc été introduites afin d'évaluer l'efficacité de la stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités (adoptée en 2011, Décision **35 COM 9B**), du document de politique sur les impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial (adoptée en 2006, Décision **30 COM 7.1**), et de la stratégie pour réduire les risques de catastrophe dans les biens du patrimoine mondial (adoptée en 2007, Décision **31 COM 7.2**). Les réponses à ces questions peuvent être utilisées pour évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de ces décisions.

IV.5 Identification d'indicateurs de suivi et recommandations pour un cadre analytique des Rapports périodiques

48. Suite à la Recommandation no 1 de l'évaluation du travail normatif de l'UNESCO dans le domaine de la Culture (Partie III – Convention de 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et nature), afin de « renforcer le cadre existant du rapport des résultats, qui comprend les Rapports périodiques, à travers l'élaboration d'indicateurs et de repères pour améliorer le suivi des progrès accomplis par les États parties dans la mise en œuvre et de la Convention de 1972 et de la Recommandation de 1972 », et conformément à la Décision **38 COM 5F.2**, le groupe d'experts a formulé des recommandations destinées à élargir le rôle des indicateurs dans le cadre des Rapports périodiques (Annexe I), afin de mesurer le niveau de respect effectif de la *Convention* et de la Recommandation de 1972 par les États parties. Ces indicateurs renforceront le cadre des rapports sur les résultats et fourniront au Comité un tableau d'ensemble en vue des prises de décision. Le suivi doit être mené par les États parties.

49. La nécessité de conserver la possibilité de comparer les données d'un cycle à l'autre a été un élément clé pris en compte par le groupe d'experts lors de sa révision du contenu du questionnaire. Par conséquent, les indicateurs définis et inclus dans ces recommandations (Annexe I) sont liés aux références du cycle pour lequel les données ont été collectées pour la première fois.
50. Fondés sur des questions préexistantes et de nouvelles questions élaborées pour le troisième cycle, ces indicateurs sont directement liés aux objectifs de l'exercice de soumission des Rapports périodiques et sont regroupés autour de six thèmes essentiels :
- **État de conservation des biens du patrimoine mondial** : Les indicateurs évaluant les évolutions dans le temps des statuts et tendances des biens de VUE et des facteurs affectant ces biens ; l'intégrité et l'authenticité du site.
 - **Gestion** : Les indicateurs permettant de mesurer l'efficacité de la gestion du site et l'adéquation des ressources financières et humaines et du budget.
 - **Gouvernance** : Les indicateurs mesurant l'adéquation du cadre juridique de protection du patrimoine, la nature et l'implication des acteurs essentiels, la transparence des processus, le(s) plan(s) d'action destinés à promouvoir le patrimoine, la législation de protection du patrimoine.
 - **Synergies** : Les indicateurs mesurant l'existence de synergies avec d'autres conventions culturelles ou relatives à la biodiversité et des instruments normatifs.
 - **Développement durable** : Les indicateurs déterminant si l'application de la Convention contribue à la durabilité environnementale, à un développement social et un développement économique inclusifs, et si elle favorise la paix et la sécurité.
 - **Renforcement des compétences** : Les indicateurs mesurant l'existence, l'efficacité des stratégies et programmes de développement des compétences ainsi que la participation à ces stratégies et programmes.
51. Concernant l'utilisation et l'analyse des données, ainsi que l'efficacité de l'exercice, le groupe d'experts a constaté qu'aucune harmonisation des méthodes n'a été entreprise pour l'analyse des données recueillies à partir des Rapports périodiques et qu'une approche standardisée serait très bénéfique, en particulier si elle pourrait mener à un éventuel rapport global. Les recommandations concernant un cadre analytique de l'exercice des Rapports périodiques présentent un modèle d'analyse des informations recueillies au cours de l'exercice et sa présentation devant le Comité (Annexe II). Il est recommandé que ce cadre analytique soit lancé avec le troisième cycle comme une phase pilote. Son expérimentation en situation réelle permettra d'optimiser le contrôle qualité lors des cycles suivants.
52. Après discussions sur le suivi de la valeur universelle exceptionnelle, le groupe d'experts a constaté la nécessité d'intégrer dans l'exercice du rapport une approche de la conservation fondée sur les attributs du bien, et il est convenu que l'un des buts essentiels du troisième cycle devrait être d'obtenir de la part des gestionnaires de sites une définition claire et une compréhension des attributs des biens du patrimoine mondial. S'il a été noté que les biens ont déjà, ou devraient avoir, un plan de gestion exposant les attributs et qu'au cours des dix dernières années celles-ci ont été définies par les États parties conformément à l'adoption de déclarations de valeur universelle exceptionnelle au moment de l'inscription, ainsi qu'au travers de la soumission et de l'adoption des déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle, la qualité de cette information est très variable.

53. Il est recommandé de faciliter une formation complémentaire dans ce domaine et d'élaborer des outils pour accorder aux Points focaux et aux Gestionnaires de sites de l'autonomie dans ce travail.
54. Le modèle de cadre analytique devant être utilisé pendant le troisième cycle de Rapports périodiques (Annexe II) s'appuie sur le cadre analytique qui a évolué au cours du deuxième cycle. Il a été amendé pour tenir compte des changements de priorités des questionnaires tels qu'ils ont été exposés ci-dessus à la Section III, et pour intégrer l'utilisation des indicateurs de suivi décrits plus haut. Le format proposé accorde davantage d'importance aux synergies avec d'autres instruments et programmes internationaux de conservation et au développement durable, conformément à la politique WH-SDP. Il est recommandé de l'utiliser dans toutes les régions, conjointement au format pour les rapports régionaux tel qu'il figure à l'Annexe II.

IV.6 Faisabilité d'un Rapport global du patrimoine mondial

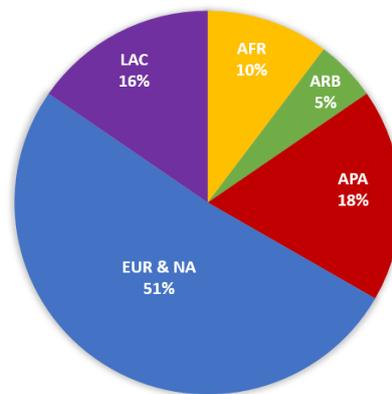
55. Il n'y a pas actuellement de format permettant de tirer parti des résultats de tous les rapports régionaux pour obtenir un rapport dans l'esprit de celle de l'« État du patrimoine mondial ». L'idée a été vivement soutenue par les États parties dans le Sondage de réflexion, 81 % d'entre eux ayant donné une réponse favorable. Le groupe d'experts a noté qu'un rapport global pourrait être produit lors de la période de réflexion qui suit chaque cycle. Une telle publication, qui intégrerait des données recueillies au cours des cycles précédents, offre un grand potentiel, en présentant une perspective plus vaste, en suivant les tendances et évolutions des biens dans un format accessible en vue d'une large diffusion.
56. Une étude préliminaire de la faisabilité d'un Rapport global sur le patrimoine mondial figure à l'Annexe III. Elle recommande que le format et l'approche employée dans la publication appréciée *Le patrimoine mondial en Europe aujourd'hui* (<http://whc.unesco.org/document/140021>), publiée à l'issue de l'exercice de soumissions des Rapports périodiques pour l'Europe, soit développée pour devenir un Rapport global du patrimoine mondial. L'intention doit être de produire une publication populaire qui touche tous les acteurs concernés par la conservation du patrimoine mondial. En plus de traiter des résultats du troisième cycle de Rapports périodiques, cette publication pourrait également sensibiliser et aider à la compréhension des concepts et processus qui sous-tendent le patrimoine mondial. Le travail doit se poursuivre sur cette proposition, tandis que les premières réponses des États parties au cours des premières années du troisième cycle permettront de gagner de l'expérience dans l'utilisation des questionnaires révisés.

V. FORMAT RÉVISÉ DU QUESTIONNAIRE DES RAPPORTS PÉRIODIQUES, PHASE CONSULTATIVE EXPÉRIMENTALE EN LIGNE ET VOIE À SUIVRE

57. En avril 2017, une phase consultative expérimentale du questionnaire révisé des Rapports périodiques a été menée en ligne afin de recueillir des réactions sur les modifications introduites et la maniabilité de l'outil. En novembre 2016, un appel à volontaires a été lancé par lettre circulaire, suite auquel plus de 100 points focaux et gestionnaires de sites se sont portés volontaires pour la phase expérimentale.
58. La répartition des volontaires a été marquée par un équilibre au niveau de participation des genres et un équilibre régional comme montré ci-dessous. Concernant les types de biens, des biens tant culturels que naturels, ainsi qu'un certain nombre de biens transnationaux et transfrontaliers et de paysages culturels

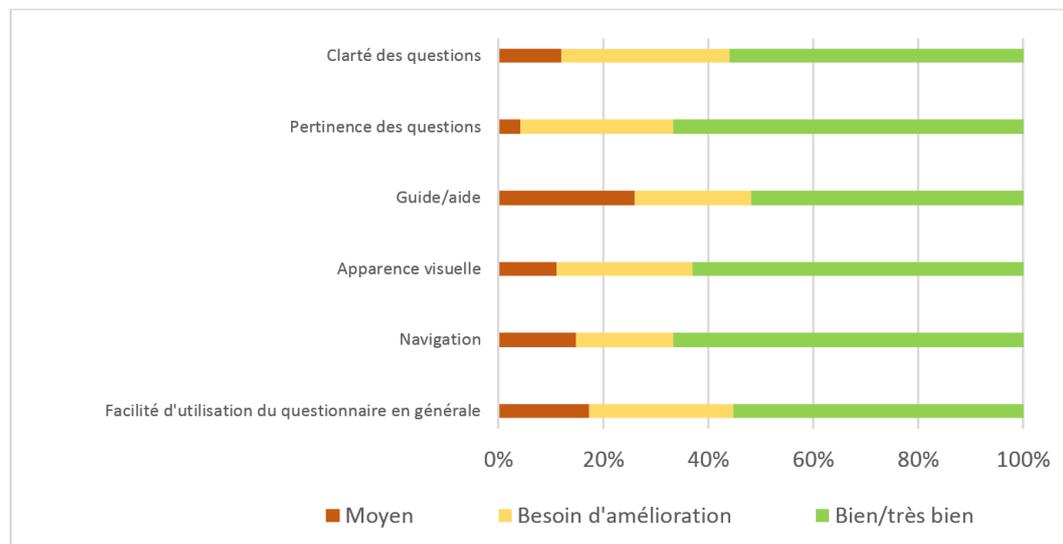
ont participé à cette phase expérimentale, garantissant que les réponses recueillies offrent l'éventail le plus large possible de points de vue.

Répartition régionale des volontaires à la phase test de Rapports périodiques (avril 2017)



59. Au cours de la phase test, il a été demandé aux volontaires de simuler un exercice réel de Rapport périodique, en remplissant le questionnaire, puis en exprimant leurs réactions aux changements introduits et en notant des aspects précis de l'outil au moyen d'un formulaire d'évaluation.

Résumé des résultats de l'évaluation à l'issue de la Phase test de réflexion sur les Rapports périodiques



60. Les résultats de la phase expérimentale menée en avril 2017 mettent en évidence une satisfaction générale pour la plupart des contenus et fonctionnalités du format révisé du questionnaire, tout en soulignant des points devant être améliorés. Un certain nombre de participants volontaires ont fait face à des difficultés techniques lors de la phase expérimentale, mettant ainsi au jour des problèmes qui ont été par la suite résolus par le Secrétariat. Les niveaux de satisfaction les plus élevés enregistrés concernent la pertinence des questions et la navigation au sein de l'outil, tandis que les niveaux les plus faibles ont été exprimés à l'égard des guides d'utilisation et de la clarté des questions. Étant donné que la clarté des questions et les orientations vont de pair, et que les guides d'utilisation au sein du

questionnaire sont une première ébauche qui sera étendue en fonction des recommandations du groupe d'experts (comme décrit ci-dessus), il est prévu que ces deux aspects seront améliorés avant le lancement du troisième cycle.

61. Outre les évaluations fournies par les points focaux, le Secrétariat a recueilli un nombre considérable de réponses au cours de la phase de test, sous forme de commentaires, de remarques et de questions par courrier électronique ainsi que par communications téléphoniques avec certains participants. Toutes les questions et tous les remarques pertinentes ont été rassemblés par le Secrétariat et utilisés dans la finalisation du questionnaire. Les réponses et données recueillies pendant le test contribueront de la même manière le travail préparatoire au lancement du troisième cycle.

VI. LANCEMENT DU TROISIÈME CYCLE DE RAPPORTS PÉRIODIQUES

62. Il est recommandé que le format révisé du questionnaire de Rapports périodiques soit au troisième cycle de Rapports périodiques et accompagné par un ensemble d'outils qui seront renforcés et durable tels que des guides utilisateurs, des tutoriels de formation.
63. Le groupe d'experts a en outre recommandé qu'un coordinateur des Rapports périodiques soit basé au Secrétariat de façon continue, et chargé d'assurer le maintien d'une approche holistique et cohérente de l'exercice. Cela implique de promouvoir l'échange et la coopération dans toutes les régions par le biais d'une intégration plus étroite des unités régionales, en suivant les progrès dans la mise en œuvre des plans d'action régionaux, en maintenant la présence constante des Rapports périodiques et la continuité concernant les guides d'utilisation et l'assistance, et facilitant un processus davantage dirigé par les États parties au travers de relations plus étroites avec les points focaux et les centres de catégorie 2.
64. Afin d'assurer l'élaboration et la traduction des outils nécessaires et le financement d'un coordinateur, des ressources financières suffisantes devront être garanties. Comme le niveau de ressources humaines actuel du Secrétariat ne permet pas que ce travail soit conduit par un membre permanent du personnel, ce poste pourrait, à ce stade, être financé par des ressources extrabudgétaires et peut-être par une contribution du fonds du patrimoine mondial, jusqu'au moment où le Secrétariat pourra intégrer un coordinateur permanent.
65. Les projets d'indicateurs de suivi et de cadre analytique seront testés en s'appuyant sur les données de la phase expérimentale et, après tous les affinements nécessaires, seront lancés avec le troisième cycle et utilisés comme base d'analyse dans chacune des régions.
66. Il est recommandé de démarrer vraiment le troisième cycle après 42 COM afin, d'une part de donner suffisamment de temps pour prendre en compte les recommandations du groupe d'experts et de concevoir du matériel de formation et d'orientation, et d'autre part d'accorder plus de temps aux États arabes dont la région inaugure le troisième cycle.
67. Il est recommandé de maintenir le cycle de six ans et l'ordre établi de présentation des rapports par région afin de faire en sorte que les données soient mieux comparables d'un cycle à l'autre.
68. Il est ainsi suggéré que la région des États arabes et la région Afrique commencent le deuxième cycle de façon simultanée en 2018-2019 afin d'éviter de reporter d'un an l'ensemble du cycle. Il est également recommandé que la région Europe et

Amérique du Nord rend son rapport dans un an, afin d'éviter du travail en double et de promouvoir une plus grande coopération régionale.

VII. PROPOSITIONS DE RÉVISIONS DES *ORIENTATIONS*

69. Au vu du format révisé du questionnaire des Rapports périodiques et des recommandations exposées dans le présent document, et suite à la Décision **39 COM 10.B.5**, il est proposé de réviser le chapitre V et l'Annexe 7 des *Orientations* concernant les Rapports périodiques.
70. En conséquence, la proposition de révision du chapitre V, présentée en suivi des modifications à titre de référence (Annexe IV) intègre les résultats de la réflexion sur les Rapports périodiques en ce qui concerne les objectifs, le format et la procédure. Il est proposé de conserver identiques les quatre objectifs des Rapports périodiques, comme exposé dans la recommandation du groupe d'experts ci-dessus. Concernant la procédure, l'introduction de modifications mineures comme un délai d'un an pour la production du rapport de la région Europe et Amérique du Nord est proposée, tandis que sont intégrées les recommandations du groupe d'experts concernant les buts de l'évaluation et du suivi, ainsi que le rôle des États parties et du Secrétariat.
71. Il est également proposé que l'Annexe 7 des *Orientations* présente le questionnaire de façon concise. La révision de l'actuelle Annexe 7 figure en Annexe IV du présent document. Cette présentation concise est structurée de manière à refléter les 15 titres thématiques des sections I et II avec de brèves explications du contenu et des visées des questions figurant sous chaque titre. Un lien vers l'outil en ligne est inclus en Annexe 7, à partir duquel le questionnaire complet peut être consulté.

VIII. PROJET DE DÉCISION

Projet de Décision : 41 COM 10A

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/17/41.COM/10A,
2. Rappelant les Décisions 38 COM 5F.2, 39 COM 10B.5, et la Décision 40 COM 10 A, adoptées respectivement à sa 38e (Doha, 2014), 39e (Bonn, 2015) et 40e (Istanbul/UNESCO, 2016) session ;
3. Prend note avec satisfaction de la réussite de la mise en œuvre de la Période de réflexion par le Secrétariat, en concertation avec les organismes consultatifs et de l'utilisation de méthodes innovantes et efficaces en termes de coûts ;
4. Félicite le groupe d'experts de réflexion sur les Rapports périodiques pour le travail considérable et approfondi qu'il a mené ;
5. Remercie tous les États parties qui se sont portés volontaires pour participer à la Phase de test pour leur engagement actif dans la Réflexion sur les Rapports périodiques ;
6. Accueille avec satisfaction les recommandations et améliorations proposées concernant le format, le contenu, la pertinence, les analyses et utilisations des données dans le processus de Rapports périodiques ;
7. Accueille également avec satisfaction l'inclusion dans le questionnaire révisé les questions relatives aux synergies avec d'autres instruments et programmes internationaux concernant le patrimoine culturel et naturel et des questions relatives à la mise en œuvre de la Recommandation de 1972 de l'UNESCO concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel et de la Recommandation de 2011 sur le paysage urbain historique, ainsi que l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial visant à intégrer une démarche de développement durable dans les processus de la Convention, et d'autres politiques clés adoptées par le Comité du patrimoine mondial ;
8. Accueille en outre favorablement l'élaboration d'indicateurs renforcés et exhaustifs en vue d'améliorer le suivi sur les avancées effectuées par les États parties dans la mise en œuvre de la Convention ainsi que de la Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel, complétant la Recommandation de l'Évaluation du travail normatif de l'UNESCO dans le domaine de la culture (Partie III - Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel) ;
9. Prend note avec satisfaction du cadre analytique élaboré par le groupe d'experts et décide qu'il sera utilisé comme un modèle global d'analyse des données pour toutes les régions au cours du troisième cycle de Rapports périodiques ;
10. Prend note également de l'étude de faisabilité concernant la production d'un rapport global du patrimoine mondial et recommande la poursuite du travail sur le format et le financement du rapport, en mettant à profit l'expérimentation menée pour le questionnaire du troisième cycle et les réponses des États parties et des gestionnaires de sites pendant la première année du troisième cycle ;

11. Décide également de maintenir l'ordre des régions et la périodicité de six ans pour les cycles des Rapports périodiques, une région rendant son rapport tous les ans (États arabes, Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Europe et Amérique du Nord) et le délai d'un an entre les cycles afin de mener une réflexion, si nécessaire, et pour la production d'un rapport global appuyé sur les résultats du cycle dans toutes les régions ;
12. Décide en outre de lancer officiellement le troisième cycle (2017-2022), mais, au vu de la nécessité d'accorder suffisamment de temps de préparation au Secrétariat et aux États parties de la région des États arabes, reporte exceptionnellement le début l'exercice de soumission des Rapports périodiques pour la région États arabes à 2018, parallèlement au début de celle de la région Afrique ;
13. Encourage l'engagement actif des États parties dans les cycles de rapports à venir, et décide par ailleurs que, au vu des contraintes actuelles de ressources financières et humaines du Centre du patrimoine mondial, le rôle du Secrétariat doit consister à assurer une approche globale de toutes les régions, en apportant une coordination générale, des outils d'orientation et des analyses, et à faciliter le rôle moteur des États parties et invite les États parties à apporter des ressources extrabudgétaires dans ce but et décide en outre, au cas où ces ressources seraient insuffisantes pour assurer la continuité (et en cas de nécessité), de compléter le financement d'un poste extrabudgétaire par une ligne budgétaire des Rapports périodiques dans le Fonds du patrimoine mondial ;
14. Approuve le chapitre V révisé des Orientations « Soumission de Rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial » et l'Annexe 7 révisée aux Orientations sur le Format du questionnaire du Rapport périodique, figurant à l'Annexe IV du présent document.

Liste des annexes au Document WHC/17/41.COM/10A

- Annexe I** Recommandation sur les indicateurs de suivi pour l'exercice de soumission des Rapports périodiques
- Annexe II** Recommandation sur un cadre analytique pour l'exercice de soumission des Rapports périodiques
- Annexe III** Étude de faisabilité sur un rapport global du patrimoine mondial
- Annexe IV** Propositions de révision du chapitre V et de l'Annexe 7 des *Orientations*

Recommandation du groupe d'experts pour la Réflexion sur les Rapports périodiques
 CADRE DES INDICATEURS DE SUIVI POUR LE TROISIÈME CYCLE DE RAPPORTS PÉRIODIQUES

Soumission des Rapports périodiques : Objectifs

- 1** Permettre une évaluation de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial par l'État partie
- 2** S'assurer que les valeurs patrimoniales des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont maintenues au cours du temps
- 3** Fournir des informations à jour sur les biens du patrimoine mondial afin d'enregistrer tout changement dans les conditions et l'état de conservation des biens
- 4** Constituer un mécanisme pour la coopération régionale et l'échange d'informations et d'expériences entre les États parties concernant la mise en œuvre de la *Convention* et la conservation du patrimoine mondial

Sujets	Objectifs des Rapports périodiques	Description	Questions pertinentes des Sections I et II	Objectifs	Indicateurs basés sur le Cycle 3 du Rapport périodique	Référence SI = Section I SII = Section II
I. État de conservation des biens du patrimoine mondial	2, 3	Les indicateurs évaluant les évolutions dans le temps des statuts et tendances des VUE et des facteurs affectant ces biens, l'intégrité et l'authenticité du site	Section II 3. <i>Déclaration de valeur universelle exceptionnelle</i> 4. <i>Facteurs affectant les biens</i> 12.1 <i>Résumé - Facteurs affectant le bien</i>	Maintien et amélioration de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial sur la période au cours du temps.	<p>1. Statut de la VUE : Nombre des biens considérant que la VUE a été maintenue (Q12.3.3)</p> <p>2. Tendance de la VUE : Comparer le pourcentage de biens (sur le total) considérant que la VUE a été maintenue entre le cycle précédent et le cycle actuel. (Q.12.3.3)</p>	RP Cycle 2 (SII, Q5.3.3)

Sujets	Objectifs des Rapports périodiques	Description	Questions pertinentes des Sections I et II	Objectifs	Indicateurs basés sur le Cycle 3 du Rapport périodique	Référence SI = Section I SII = Section II
			12.3 Conclusion sur l'état de conservation du bien		<p>3. Facteurs tendanciels : nombre de facteurs négatifs affectant actuellement le bien par rapport à ce même nombre au cycle précédent et corrélation entre les facteurs négatifs actuels du présent cycle et ceux du cycle précédent (Q4.16).</p> <ul style="list-style-type: none"> - De même pour les facteurs positifs - Comparer dans le temps - les impacts positifs ou négatifs augmentent-ils ou baissent-ils ? <p>4. Intégrité: Nombre de biens considérant que l'intégrité est intacte (Q12.3.2).</p> <p>5. Authenticité: Nombre des biens considérant que l'authenticité a été préservée (Q12.3.1).</p>	<p>RP Cycle 2 (SII, Q3.16)</p> <p>RP Cycle 1 (SII Q04.05)</p> <p>RP Cycle 2 (SII, Q5.3.1)</p>
II. Gestion	1, 2, 3, 4	Les indicateurs permettant de mesurer l'efficacité de la gestion du site et l'adéquation des ressources financières et humaines et du budget	Section I 8. Statut financier et ressources humaines	Ressources financières et humaines adaptées pour la gestion des sites	<p>6. Pourcentage des États parties qui considèrent que le budget disponible pour le patrimoine mondial est adéquat pour répondre aux besoins actuels de conservation, protection et présentation (SI, Q8.3)</p> <p>7. Pourcentage des États parties qui considèrent que les ressources humaines disponibles sont adéquates pour répondre aux besoins actuels en matière de conservation, protection et</p>	<p>RP Cycle 2, (SI, Q8.4)</p> <p>RP Cycle 2, (SI, Q8.5)</p>

Sujets	Objectifs des Rapports périodiques	Description	Questions pertinentes des Sections I et II	Objectifs	Indicateurs basés sur le Cycle 3 du Rapport périodique	Référence SI = Section I SII = Section II
					présentation du patrimoine culturel et/ou naturel (SI, Q8.6)	
			<p>Section II <i>5. Protection et gestion des biens</i></p> <p><i>4.16 Évaluation des facteurs négatifs et positifs actuels et potentiels</i></p>	Efficacité améliorée des systèmes de gestion des biens du patrimoine mondial.	<p>8. Systèmes de gestion/plans de gestion</p> <p>a) Nombre de biens dotées d'un plan de gestion ou d'un système de gestion approprié (SII, Q5.3.2).</p> <p>b) Nombre de biens dont le système de gestion est pleinement mis en œuvre et suivi (SII, Q5.3.13).</p> <p>c) Nombre de biens dont le système/plan de gestion est adéquat pour maintenir la VUE du site (SII, Q5.3.12)</p> <p>9. Coordination de la gestion</p> <p>a) Nombre de biens pour lesquelles une étroite coordination existe entre tous les organes/niveaux concernés par la gestion du bien (SII, Q5.3.11)</p>	<p>RP Cycle 1 (SII, Q07.01)</p> <p>RP Cycle 1, (SII, Q07.02) uniquement la mise en œuvre ; RP Cycle 2 (SII, Q4.3.5) mise en œuvre et suivi</p> <p>RP Cycle 2 (SII, Q4.3.4)</p> <p>RP Cycle 2 (SII, Q4.3.3)</p>

Sujets	Objectifs des Rapports périodiques	Description	Questions pertinentes des Sections I et II	Objectifs	Indicateurs basés sur le Cycle 3 du Rapport périodique	Référence SI = Section I SII = Section II
					<p>10. Suivi</p> <p>a) Nombre de biens dotés d'un programme de suivi officiel (SII, Q10.1).</p> <p>b) Nombre de biens où les indicateurs ont été :</p> <p>i) définis (SII, Q10.3), et</p> <p>ii) définis et employés (SII, Q10.3).</p> <p>11. Impact de la gestion</p> <p>a) Nombre de biens où les activités de gestion (en tant que facteur) ont actuellement un impact positif (SII, Q4.13.4).</p> <p>b) Nombre de biens où les activités de gestion (en tant que facteur) ont :</p> <p>i) actuellement un impact négatif (SII, Q4.13.4), et</p> <p>ii) peuvent potentiellement avoir un impact négatif (SII, Q4.13.4)</p>	<p>RP Cycle 1, SII, Q15.01)</p> <p>RP Cycle 2, (SII, Q4.8.2)</p> <p>RP Cycle 2 (SII, Q3.13.3)</p> <p>RP Cycle 2 (SII, Q3.13.3)</p>

Sujets	Objectifs des Rapports périodiques	Description	Questions pertinentes des Sections I et II	Objectifs	Indicateurs basés sur le Cycle 3 du Rapport périodique	Référence SI = Section I SII = Section II
					<p>12. Réponse aux besoins de gestion</p> <p>a) Nombre de biens ayant pris des mesures pour répondre aux besoins de gestion prioritaires définis dans le questionnaire du Rapport périodique (SII, Q12.2).</p>	RP Cycle 2 (SII, Q5.2.2.)
III. Gouvernance	1, 2, 3, 4	Les indicateurs mesurant l'adéquation du cadre juridique pour la protection du patrimoine, la nature et niveau d'engagement des acteurs clés (transparence des processus), le(s) plan(s) d'action destinés à promouvoir le patrimoine, la législation visant à la protection du patrimoine	<p>Section I</p> <p><i>1.3 Groupes et institutions impliqués dans la préparation de la Section I du Rapport périodique</i></p> <p><i>3.5 Niveau d'engagement des acteurs à la préparation de Liste indicatives</i></p> <p><i>4.1 Niveau d'implication des différents acteurs à la préparation et processus d'inscription à la Liste du patrimoine mondial</i></p> <p><i>5.5. Adéquation du cadre juridique en vue de l'identification du</i></p>	Amélioration de l'adéquation du cadre juridique à la protection du patrimoine	<p>13. Nombre d'États parties qui considèrent que le cadre juridique est adéquat pour l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel de l'État partie (SI, Q5.5)</p> <p>14. Nombre d'États parties qui considèrent que le cadre juridique est adéquat pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de l'État partie (SI, Q5.6)</p> <p>15. Nombre d'États parties dans lesquels des mécanismes efficaces de coopération entre les acteurs sont en place pour identifier, protéger, conserver et présenter le patrimoine culturel et/ou naturel de l'État partie</p>	<p>RP Cycle 2 (SI, Q5.4)</p> <p>RP Cycle 2 (SI, Q5.4)</p> <p>RP Cycle 2 (SI, Q6.1, Q6.2 et Q6.3)</p>

Sujets	Objectifs des Rapports périodiques	Description	Questions pertinentes des Sections I et II	Objectifs	Indicateurs basés sur le Cycle 3 du Rapport périodique	Référence SI = Section I SII = Section II
			<p><i>patrimoine culturel et/ou naturel</i></p> <p><i>5.6. Adéquation du cadre juridique en vue de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et/ou naturel</i></p> <p><i>7.3. Efficacité de la coopération des différents niveaux de gouvernement dans l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel</i></p>		(SI, Q7.1, Q7.2, Q7.3. et Q7.4)	
			<p>Section II <i>5.3.13-15 Adéquation et mise en œuvre du système de gestion/plan de gestion</i></p> <p><i>5.3.15 Implication des acteurs dans le bien du patrimoine mondial</i></p>		16. Nombre de biens pour lesquels les rôles et responsabilités sont clairement définis dans les plans ou le système de gestion (SII, Q5.3.15)	PR Cycle 2 (SII, Q4.3.3)
IV. Synergies	1, 4	Les indicateurs mesurant l'existence de synergies avec d'autres conventions	Section I <i>2. Synergies avec d'autres conventions, programmes et recommandations pour la conservation du</i>		17. Parmi les États parties ayant ratifié/rejoint les Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), des conventions et des programmes de l'UNESCO, le pourcentage	RP Cycle 3 Nouvelle question

Sujets	Objectifs des Rapports périodiques	Description	Questions pertinentes des Sections I et II	Objectifs	Indicateurs basés sur le Cycle 3 du Rapport périodique	Référence SI = Section I SII = Section II
		culturelles ou relatives à la biodiversité et avec des instruments normatifs	<p><i>patrimoine naturel et culturel</i></p> <p><i>5.14. Politiques et stratégies du patrimoine mondial</i></p> <p>Section II <i>2. Autres conventions/programmes protégeant le bien du patrimoine mondial</i></p>		<p>maintenant une communication entre les points focaux du patrimoine mondial et les points focaux d'autres programmes/conventions (résultats présentés par programme/convention). (SI, Q 2.1 à Q2.4)</p> <p>18. Nombre de biens du patrimoine mondial dotés de multiples désignations (pourrait être encore divisé en désignations doubles, triples, quadruples) :</p> <p>a) Parmi les biens du patrimoine mondial désignés sous d'autres programmes/conventions, le pourcentage pour lesquels il y a communication régulière entre les gestionnaires de site du patrimoine mondial et les points focaux d'autres désignations/programmes (résultats présentés par programme/convention (SII, Q2.7)</p> <p>b) Parmi les biens du patrimoine mondial désignés sous d'autres programmes/conventions, le pourcentage disposant d'un plan de gestion intégré qui combine le patrimoine mondial et toute autre désignation (SII, Q5.3.2.10)</p>	<p>RP Cycle 3 Nouvelle question</p> <p>RP Cycle 3 Nouvelle question</p> <p>RP Cycle 3 Nouvelle question</p>

Sujets	Objectifs des Rapports périodiques	Description	Questions pertinentes des Sections I et II	Objectifs	Indicateurs basés sur le Cycle 3 du Rapport périodique	Référence SI = Section I SII = Section II
					<p>19. Nombre d'États parties qui utilisent les dispositions de la Recommandation concernant le paysage urbain historique pour définir des politiques ou des stratégies de protection de leur patrimoine culturel et naturel (SI, Q2.5.1)</p> <p>20. Nombre d'États parties qui utilisent la Stratégie de réduction des risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial pour définir des politiques et les stratégies nationales de protection de leur patrimoine culturel et naturel (SI, Q5.14.1.2)</p> <p>21. Nombre d'États parties qui s'appuient sur le document de politique sur les impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial pour définir des politiques et stratégies nationales de protection de leur patrimoine culturel et naturel (SI, Q5.14.1.1)</p>	<p>RP Cycle 3 Nouvelle question</p>

Sujets	Objectifs des Rapports périodiques	Description	Questions pertinentes des Sections I et II	Objectifs	Indicateurs basés sur le Cycle 3 du Rapport périodique	Référence SI = Section I SII = Section II
V. Développement durable	1, 2, 3	Les indicateurs déterminant si l'application de la <i>Convention</i> contribue à la durabilité environnementale, à un développement social et un développement économique inclusifs, et si elle favorise la paix et la sécurité	Section I <i>4.4 Niveau de contribution aux Objectifs de développement durable</i> Section II <i>9.16 Bénéfices économiques pour les communautés locales</i>	Tourisme durable et bénéfiques pour les communautés locales	22. Nombre de biens dont le système/plan de gestion du bien du patrimoine mondial inclut une stratégie comprenant un plan d'action pour gérer les visiteurs, l'activité touristique et les impacts économiques, socioculturels et environnementaux qui en découlent (SII,Q9.7) 23. Nombre de biens pour lesquels les bénéfiques du tourisme sont partagés avec les communautés locales (SII,Q9.16)	RP Cycle 3 Nouvelle question RP Cycle 2 (SII, Q4.4.5)
			Section I <i>5.11 Efficacité de l'intégration de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme un élément stratégique des politiques et stratégies nationales de développement durable</i> Section II <i>5.3.17 Contribution du système de gestion du bien aux Objectifs de développement durable</i>	Contribution efficace de la <i>Convention</i> à la durabilité environnementale, au développement social et au développement économique inclusifs, ainsi qu'à la promotion de la paix et de la sécurité	24. Nombre d'États parties considérant qu'une inscription de biens au patrimoine mondial contribue à la réussite de la Politique de développement durable du patrimoine mondial et Programme de développement durable à l'horizon 2030(SI, Q4.4) 25. Nombre d'États parties qui intègrent efficacement la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel comme élément stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement. (SI,Q5.11)	RP Cycle 3 Nouvelle question RP Cycle 3 Nouvelle question

Sujets	Objectifs des Rapports périodiques	Description	Questions pertinentes des Sections I et II	Objectifs	Indicateurs basés sur le Cycle 3 du Rapport périodique	Référence SI = Section I SII = Section II
				Suivi de l'indicateur 11.4.1 de l'Objectif de développement durable (SI Q4.4)	<p>26.Pourcentage des dépenses publiques annuelles totales liées à l'identification, la préservation, la protection et la présentation du patrimoine culturel/naturel (SI, Q8.4)</p>	RP Cycle 3 Nouvelle question
				Équilibre/égalité des genres	<p>27.Pourcentage des dépenses publiques annuelles totales liées à l'identification, la préservation, la protection et la présentation du patrimoine culturel/naturel allouées aux niveaux national/fédéral, provincial/régional et local (SI, Q8.5)</p>	RP Cycle 3 Nouvelle question
				Équilibre/égalité des genres	<p>28.Nombre d'États parties dans lesquels une contribution et une participation des genres équilibrés ont été explicitement prises en considération tout au long du processus (Liste indicative, proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial) (SI, Q3.6 et Q4.2)</p>	RP Cycle 3 Nouvelle question
				Équilibre/égalité des genres	<p>29.Nombre des biens dont le système de gestion prévoit un cadre officiel pour une participation des femmes (SII, Q5.3.15.5)</p>	RP Cycle 3 Nouvelle question

Sujets	Objectifs des Rapports périodiques	Description	Questions pertinentes des Sections I et II	Objectifs	Indicateurs basés sur le Cycle 3 du Rapport périodique	Référence SI = Section I SII = Section II
					30. Nombre de biens dotés de programmes d'éducation et de sensibilisation visant les femmes (SII, Q8.3.5)	RP Cycle 3 Nouvelle question
			<p>Section II</p> <p><i>5.1.2 Connaissance des limites des biens du patrimoine mondial par les acteurs</i></p> <p><i>5.1.4 Connaissance des zones tampons des biens du patrimoine mondial par les acteurs</i></p> <p><i>5.3.16 Niveau de coopération entre les acteurs et les communautés locales</i></p> <p>Section I</p> <p><i>3.5. Implication des communautés et des populations autochtones dans la préparation des inventaires/listes/registres</i></p>	Amélioration de l'implication des communautés et des groupes autochtones	<p>31.Nombre d'États parties dans lesquels les communautés et les groupes autochtones ont été impliqués tout au long du processus (Listes indicatives, propositions d'inscription, inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial, inscriptions) (SI, Q1.3, Q3.5 and Q4.1)</p> <p>32.Nombre des biens dont le plan de gestion prévoit un cadre officiel à la participation des communautés (SII, Q5.3.15)</p> <p>33.Nombre de biens dont les limites sont clairement connues par les autorités et les communautés locales (SII, Q5.1.2)</p> <p>34.Nombre de biens dont les zones tampons sont clairement connues par les autorités et les communautés locales (SII, Q5.1.4)</p>	<p>RP Cycle 2 (SI, Q3.3.7, Q3.3.8, Q4.2.7 et Q4.2.8)</p> <p>RP Cycle 2 (SII, Q4.3.7.1, Q4.3.7.2 et Q4.3.7.3)</p> <p>RP Cycle 2 (SII, Q4.3.8 et Q4.3.9)</p> <p>RP Cycle 2 (SII, Q4.3.8 et Q4.3.9)</p>

Sujets	Objectifs des Rapports périodiques	Description	Questions pertinentes des Sections I et II	Objectifs	Indicateurs basés sur le Cycle 3 du Rapport périodique	Référence SI = Section I SII = Section II
VI. Renforcement des compétences	1, 4	Les indicateurs mesurant l'existence, l'efficacité des stratégies et programmes de développement des compétences ainsi que la participation à ces stratégies et programmes.	Section I <i>9. Renforcement des compétences</i> <i>10.8. Existence d'une stratégie de renforcement des compétences pour le patrimoine mondial</i>	Renforcement des compétences	35. Nombre de biens disposant d'un plan de renforcement des compétences spécifique aux sites ou des programmes qui développent l'expertise locale et contribuent au transfert de compétences en vue de la conservation et de la gestion du bien du patrimoine mondial (SII, 6.1.12)	RP Cycle 2 (SII, Q4.4.15)
			Section II <i>6.1.12 Efficacité de plans ou programmes de renforcement des compétences spécifiques à un site</i>		36. Nombre d'États parties disposant d'une stratégie de renforcement des compétences pour la conservation, la protection, la présentation et la gestion du patrimoine mondial (SI, Q10.8)	RP Cycle 2 (SI, Q9.3)
					37. Nombre d'États parties ayant mis en œuvre une stratégie nationale de développement des compétences (SI, Q9.4)	RP Cycle 2 (SI, Q9.3)
					38. Les cinq types de besoins en renforcement des compétences les plus importants tels qu'ils ont été définis par les États parties pour la conservation la protection et la présentation du patrimoine culturel (SI, Q9.1)	RP Cycle 2 (SI, Q9.2)
			Section I	Tirer parti des	39. Les cinq avantages les plus importants	RP Cycle 2

Sujets	Objectifs des Rapports périodiques	Description	Questions pertinentes des Sections I et II	Objectifs	Indicateurs basés sur le Cycle 3 du Rapport périodique	Référence SI = Section I SII = Section II
			<p><i>4.3 Bénéfices perçus de l'inscription des biens patrimoine mondial</i></p> <p><i>12.3 Existence d'un programme d'éducation au patrimoine</i></p> <p>Section II <i>4.6. Éducation, information et sensibilisation</i></p> <p><i>8.2 Existence d'un programme pour la jeunesse</i></p>	<p>bénéfices du patrimoine pour la société au travers d'une communication efficace</p> <p>Pérennité garantie des programmes éducatifs sur le patrimoine</p>	<p>d'une inscription de biens sur la liste du patrimoine mondial, tels qu'ils sont perçus par les États parties (SI, Q4.3)</p> <p>40.Nombre d'États parties ayant mis en œuvre des programmes d'éducation sur le patrimoine (SI, Q12.3)</p> <p>41.Nombre d'États parties participant au programme « Le patrimoine mondial entre les mains des jeunes » (SI, Q12.5)</p> <p>42.Nombre de biens dotés d'un programme d'éducation et de sensibilisation (SII, Q8.2) et (SII, Q8.3.6) destiné aux enfants et aux jeunes</p>	<p>(SI, Q4.3)</p> <p>RP Cycle 2 (SI, Q9.1)</p> <p>RP Cycle 2 (SI, Q11.2.3)</p> <p>RP Cycle 3 Nouvelle question</p>

Recommandation du groupe d'experts pour la réflexion sur les Rapports périodiques :

APPROCHE EN VUE DE L'ÉLABORATION D'UN CADRE ANALYTIQUE POUR LE TROISIÈME CYCLE DE SOUMISSION DES RAPPORTS PÉRIODIQUES

A POINTS PRÉLIMINAIRES

1. La transition entre le questionnaire du premier et celui du deuxième cycle était considérable et fondamentale. Le questionnaire a été élaboré comme un outil entièrement électronique avec des questions rendues plus objectives, et donc plus mesurables. La transition proposée entre le questionnaire du deuxième et celui du troisième cycle est plus évolutive ; les principes de base du questionnaire n'ont pas changé. Suite au sondage de réflexion adressé aux États parties, quelques modifications ont été apportées au contenu. Des changements ont aussi été effectués en réponse à des demandes et à des décisions politiques du Comité du patrimoine mondial.
2. Dans les deux sections, une plus grande importance a été accordée aux synergies avec d'autres conventions et programmes. Il est aussi proposé d'opérer une division plus claire entre les responsabilités générales des États parties énoncée à l'article 5 de la *Convention* et leurs responsabilités particulières concernant le patrimoine mondial.
3. Dans la section II, l'accent est davantage mis sur les attributs et leur condition comme indicateurs de l'état de conservation des biens individuels. En réponse au Sondage de réflexion, les perceptions des gestionnaires de site concernant les évolutions futures de l'impact des facteurs font l'objet de recherches plus approfondies. Il a été également proposé d'examiner de plus près les impacts positifs des facteurs affectant les biens, ainsi que les impacts négatifs.
4. Dans les deux sections, des questions ont été introduites afin d'examiner dans quelle mesure les décisions politiques du Comité concernant le développement durable, le changement climatique et la gestion des risques de catastrophe ainsi que l'application de la Recommandation concernant le paysage urbain historique ont été adoptées dans les pratiques générales des États parties et des biens du patrimoine mondial.
5. L'élaboration d'indicateurs de suivi, liés aux objectifs premiers des Rapports périodiques et aux Objectifs de développement durable des Nations Unies (Programme de développement durable à l'horizon 2030), constitue une autre modification majeure entre le deuxième et le troisième cycle. Ces indicateurs doivent être utilisés dans l'analyse des Rapports périodiques du troisième cycle, ce qui réclamera quelques ajustements du processus d'analyse mis en œuvre lors du deuxième cycle.
6. Les méthodes d'évaluation et d'analyse ont été élaborées tout au long du deuxième cycle parce que le questionnaire différait substantiellement de celui premier cycle. En général, il a été convenu que la procédure utilisée par l'Europe était acceptable. Comme il s'agissait de la dernière région à présenter son rapport du deuxième cycle,

l'Europe a été en mesure de tirer grand avantage de l'expérience des régions qui l'ont précédée.

7. Un des avantages considérables des Rapports périodiques consiste en l'apport, à terme, de données sur l'évolution positive comme négative de la mise en œuvre de la *Convention* et l'état de conservation des biens du patrimoine mondial. Autant que possible, le même cadre d'analyse doit être utilisé pour les cycles suivants et dans toutes les régions du monde. Il sera également important de conserver des questions clés pour les cycles ultérieurs, de manière à cerner et à examiner les tendances de façon appropriée.
8. Dans une certaine mesure, le premier et le deuxième cycle peuvent tous deux être considérés comme expérimentaux, parce que la complexité d'un exercice de cette ampleur, qui s'étend (aujourd'hui) à presque 200 États parties et plus de 1000 biens du patrimoine mondial. Avec le troisième cycle, un cadre plus abouti a été atteint, en s'appuyant sur l'expérience des deux précédents cycles. Fondamentalement, le troisième cycle emploie les mêmes méthodes que le deuxième cycle, traitant des mêmes sujets et élargissant certains domaines pour refléter les thèmes en évolution. Comme le cadre analytique élaboré au cours du deuxième cycle a bien fonctionné sous sa forme la plus aboutie, qui a été employée pour la dernière région à rendre son rapport, il est souhaitable d'utiliser la même approche analytique pour le troisième cycle, en l'ajustant en fonction des nécessités pour prendre en compte les modifications dans le contenu du questionnaire et la proposition d'introduire des indicateurs de suivi. Des orientations pertinentes devront appuyer ce cadre analytique révisé.
9. Il est donc **recommandé** de porter le développement du cadre analytique à son point le plus abouti, en le modifiant pour prendre en compte les points exposés ci-dessus.

B. DESCRIPTION DU CADRE ANALYTIQUE EMPLOYÉ POUR LE DEUXIÈME CYCLE DE RAPPORTS PÉRIODIQUES DANS LA RÉGION EUROPE

10. L'analyse a été conduite en utilisant des méthodes et des logiciels largement disponibles (Microsoft Excel). Elle a pris pour point de départ des statistiques descriptives, en ayant recours à des tableaux croisés dynamiques combinés à des filtres. Un avantage de cette approche est que les analyses de données peuvent être reproduites par d'autres chercheurs s'appuyant sur les mêmes données. Il serait aussi possible de reproduire la même approche de l'analyse d'une région à une autre en substituant l'ensemble de données de la nouvelle région à analyser. Cela permettrait d'utiliser une approche analytique similaire dans toutes les régions.
11. Des ensembles complets de données nationales ont été fournis aux points focaux, tant pour la section I que pour la section II afin de mettre les États à même de poursuivre le travail sur les données s'ils le souhaitent.
12. Trois ensembles de données ont été extraits et analysés. Il s'agissait de :
 - i. La section I, qui comprend les réponses générales de chaque État partie aux questions quantitatives sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*.

- ii. La section II, qui couvre les réponses de chaque bien aux questions quantitatives sur la mise en œuvre de la *Convention*, exception faite des analyses de facteurs qui touchent chacun des biens (voir ci-dessous).
 - iii. L'ensemble de données factorielles analysant les facteurs, positifs et négatifs, qui affectent chaque bien du patrimoine mondial, sa zone tampon et le cadre plus large dans lequel il se situe. Les facteurs peuvent affecter le bien de façon réelle ou potentielle.
13. Les réponses quantitatives, dans la section I comme dans la section II du questionnaire, ont été complétées par les données qualitatives fournies par les États parties et les gestionnaires de sites dans les commentaires sur les questions. Ces données doivent être lues avec attention, car elles apportent des informations essentielles à l'analyse des résultats du questionnaire. Il est crucial de les intégrer dans l'analyse générale.
14. Mis à part l'ensemble complet de données fourni à chaque État partie, la réalisation principale du deuxième cycle de Rapports périodiques a été un rapport complet adressé au Comité du patrimoine mondial pour chaque région. Sous sa forme la plus développée il a consisté en :
- i. Un résumé exécutif avec les conclusions principales
 - ii. Une introduction décrivant le processus, les données, les méthodes la validité/fiabilité, etc.
 - iii. Section I : Mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* par les États parties
 - Suit la structure du questionnaire
 - Instantané de la situation actuelle - qu'est-ce qui est pertinent et important ?
 - Comparaison dans le temps/entre les cycles
 - Conclusions sur la section I, appuyées à la fois sur la situation actuelle, mais aussi l'évolution dans le temps
 - iv. Section II : Biens du patrimoine mondial
 - Suit la structure du questionnaire
 - Instantané de la situation actuelle - qu'est-ce qui est pertinent et important ?
 - Comparaison dans le temps/entre les cycles
 - Conclusions sur la section II, appuyées à la fois sur la situation actuelle, mais aussi l'évolution dans le temps
 - v. Plan d'action fondé sur les conclusions présentées aux chapitres 3 et 4 avec les actions à mener, les délais, les acteurs responsables, les budgets/financements, les objectifs régionaux et les indicateurs permettant d'en suivre la progression.
 - vi. Annexes : Description complète, analyse quantitative des sections I et II.
15. Le rapport est essentiellement narratif et s'appuie sur une analyse statistique, illustrée par les réponses qualitatives au questionnaire. Il est inévitable que la narration du rapport mette l'accent sur certains éléments davantage que sur d'autres, mais l'inclusion des données quantitatives dans les appendices donne aux lecteurs l'occasion de confronter les conclusions du rapport aux données réelles.

16. Les rapports au Comité du deuxième cycle ont été intégralement publiés dans la liste des documents des sessions respectives de celui-ci. Il s'agit cependant de longs documents, très détaillés. À titre expérimental, une publication davantage tournée vers le public *Le patrimoine mondial en Europe aujourd'hui* a vu le jour pour l'Europe³. Elle résumait les résultats du Rapport périodique en tentant de le faire de façon plus accessible. Cette publication, de même que ce résumé, décrivaient les processus du patrimoine mondial, comme le suivi réactif et examinait certains des concepts comme celui de valeur universelle exceptionnelle. Elle contient de nombreuses études de cas afin d'illustrer les résultats du Rapport périodique et elle est destinée à tous ceux qui s'intéressent au patrimoine mondial. Elle examine également les possibilités de partenariat et les collaborations avec des partenaires extérieurs.

C PROJET DE CADRE ANALYTIQUE POUR LE TROISIÈME CYCLE

17. Les recommandations concernant le cadre analytique ci-dessous contiennent des recommandations spécifiques, tout d'abord sur la manière d'**analyser** et ensuite sur la manière de **rédiger le rapport** au Comité du patrimoine mondial.

18. Objectif du cadre analytique : Afin de garantir l'harmonisation et la rationalisation de la démarche d'analyse des données tirées des Rapports périodiques dans la durée et dans toutes les régions, un cadre analytique standardisé doit être élaboré dès le départ et mis en œuvre en tant que norme commune. Une pratique plus uniforme sera ainsi garantie pour les rapports au Comité du patrimoine mondial et facilitera un éventuel rapport global du patrimoine mondial appuyé sur les rapports individuels régionaux.

19. Calendrier d'élaboration : Les recommandations concernant un cadre analytique pour le troisième cycle sont fondées sur l'expérience acquise pendant le deuxième cycle de Rapports périodiques, au cours duquel les modèles d'analyse ont été constamment élaborés et affinés. La présentation des résultats, conclusions et recommandations a évolué tout au long du cycle, et les documents du comité comme des publications tournées vers le public ont été constamment élaborés et affinés. Pour le troisième cycle, les questionnaires (et donc les données collectées en vue de l'analyse) ont été substantiellement modifiées. L'approche et le modèle actuels d'analyse devront être amendés, affinés et complétés. Ainsi, il est fortement recommandé de bâtir le nouveau modèle sur les données réelles tirées de la première région à rendre son rapport, en s'appuyant sur les modèles analytiques, approches et expériences existant. Les données réelles et les expériences sont nécessaires pour construire un modèle solide et rigoureux, qui devra être expérimenté auprès d'un public réel (le Comité et les États parties concernés). Le travail d'élaboration grandeur nature doit débuter parallèlement à la mise en œuvre du troisième cycle de Rapports périodiques. L'élaboration et l'expérimentation initiales peuvent s'appuyer sur les cas types recueillis pendant la phase expérimentale du troisième cycle (printemps 2017).

20. Les changements apportés au cadre utilisé en Europe lors du deuxième cycle peuvent être résumés ainsi :

³ Le patrimoine mondial en Europe aujourd'hui
<http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002437/243792f.pdf>

- a. Une plus grande importance accordée aux synergies entre la *Convention du patrimoine mondial* et d'autres instruments et programmes internationaux mis en œuvre dans le domaine de la conservation.
 - b. Évaluation de la mise en œuvre de la Recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique ;
 - c. Évaluation de la mesure dans laquelle les politiques convenues par le Comité du patrimoine mondial ont été employées par les États parties et les biens du patrimoine mondial ; ceci s'applique particulièrement à la politique sur les impacts du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial, à la stratégie de renforcement des compétences du patrimoine mondial et à la politique de développement durable du patrimoine mondial ;
 - d. Importance plus grande accordée à la définition des attributs de la valeur universelle exceptionnelle et exigence d'une évaluation de l'état de conservation de chacune des attributs.
 - e. Extension des analyses des gestionnaires de sites concernant les facteurs affectant les biens pour inclure les facteurs potentiels aussi bien que les facteurs actuels, les impacts positifs comme négatifs et également les prédictions concernant les futurs impacts de certains facteurs choisis.
21. Une autre modification apportée au processus concerne la proposition de disposer d'indicateurs couvrant les éléments clés de la mise en œuvre de la Convention mondiale du patrimoine. Ces facteurs seront employés pendant le processus d'analyse. Ils sont liés aux objectifs 1 à 3 des Rapports périodiques, qui sont :
- a. Fournir une estimation de l'application de la *Convention du patrimoine mondial* par l'État partie ;
 - b. Fournir une estimation du maintien au cours du temps de la valeur de patrimoine mondial des biens inscrits sur la Liste ;
 - c. Fournir des informations à jour sur les biens du patrimoine mondial afin d'enregistrer l'évolution des circonstances et de l'état de conservation des biens.
22. Les résultats sont évalués sous les rubriques suivantes :
- a. État de conservation des biens du patrimoine mondial ;
 - b. Efficacité de la gestion et adéquation des ressources financières et humaines ;
 - c. Gouvernance ;
 - d. Synergies avec d'autres conventions et programmes / mesure dans laquelle les politiques du patrimoine mondial de l'humanité ont été mises en œuvre ;
 - e. Développement durable
 - f. Renforcement des compétences
23. Sur la base de ces modifications, il est recommandé d'adopter et de modifier le cadre analytique comme suit afin d'analyser les questionnaires du troisième cycle une fois qu'ils auront été remplis :
- a. Analyse de quatre ensembles de données utilisant des statistiques descriptives :
 - (i) La section I, qui comprend les réponses générales de chaque État partie aux questions quantitatives sur la mise en œuvre de la *Convention* ;

- (ii) La section II, qui comprend les réponses de chaque bien aux questions quantitatives sur la mise en œuvre de la *Convention*, excepté l'analyse des facteurs qui affectent chaque bien (voir ci-dessous) ;
 - (iii) Les attributs de la valeur universelle exceptionnelle et son état de conservation pour chaque bien du patrimoine mondial de l'humanité ;
 - (iv) Ensemble de données factorielles analysant les facteurs, positifs et négatifs, qui touchent chaque bien du patrimoine mondial, sa zone tampon et le cadre physique plus large dans lequel il se situe. Les facteurs peuvent affecter le bien réellement ou potentiellement.
- b. L'évaluation des Indicateurs de suivi pour chaque État partie et chaque bien :
- (i) Les Indicateurs de suivi doivent être traités et décrits dans un seul document indépendant, afin qu'il puisse être utilisé indépendamment des rapport(s) du Comité ;
 - (ii) Les Indicateurs de suivi renvoient à des questions et chapitres spécifiques dans les sections I et II du questionnaire et les informations tirées du document décrit i) ci-dessus doivent être extraites en fonction des besoins, lorsque l'on traite ou que l'on décrit les résultats de la ou des questions dont ils assurent le suivi.
- c. La préparation d'un rapport narratif fondé sur les résultats des deux premières étapes et également sur les réponses qualitatives aux questionnaires du Rapport périodique. Ce rapport narratif formerait la base du rapport présenté au Comité du patrimoine mondial.
- d. Le contenu de ce rapport pourrait par exemple inclure :
- (i) Un résumé analytique contenant les conclusions principales ;
 - (ii) Une introduction décrivant le processus, les données, les méthodes, la validité/fiabilité, etc.
- e. Section I :**
- (i) Résumé de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* par les États parties, en suivant la structure du questionnaire ;
 - (ii) Évaluation des résultats en fonction des Indicateurs de suivi ;
 - (iii) Instantané de la situation actuelle - qu'est-ce qui est pertinent et important ?
 - (iv) Comparaison dans le temps/entre les cycles ;
 - (v) Conclusions de la section I, appuyées sur la situation actuelle, mais aussi sur l'évolution dans le temps de celle-ci, comprenant notamment des commentaires précis sur les synergies avec d'autres conventions et programmes internationaux, la mesure dans laquelle la Recommandation sur le paysage urbain historique et les politiques du Comité du patrimoine mondial ont été adoptées et appliquées, ainsi que des commentaires sur les progrès de l'intégration d'une démarche de développement durable dans la mise en œuvre de la *Convention* ;
- f. Section II :**
- (i) Résumé de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* par les biens individuels du patrimoine mondial, en suivant la structure du questionnaire ;
 - (ii) Instantané de la situation actuelle - qu'est-ce qui est pertinent et important ?

- (iii) Commentaire sur l'état de conservation des biens (en utilisant les évaluations des attributs de la valeur universelle exceptionnelle) et sur les facteurs affectant le bien ;
 - (iv) Comparaison dans le temps/entre les cycles :
 - (v) Conclusions de la section II, appuyées sur la situation actuelle, mais aussi sur l'évolution dans le temps de celle-ci, comprenant notamment des commentaires précis sur les synergies avec d'autres conventions et programmes internationaux, la mesure dans laquelle la Recommandation sur le paysage urbain historique et les politiques du Comité du patrimoine mondial ont été adoptées et appliquées, ainsi que des commentaires sur les progrès de l'intégration d'une démarche de développement durable dans la gestion des biens du patrimoine mondial.
- g. Un plan d'action fondé sur les conclusions présentées aux chapitres 3 et 4, déterminant des mesures, un calendrier, des acteurs responsables, un budget/financement, des indicateurs de l'état d'avancement, les liens vers les indicateurs de suivi en vue du Rapport périodique (une approche SMART, c'est-à-dire spécifique, mesurable, acceptable et ambitieuse, réaliste et temporellement définie, doit être suivie/adoptée et mise à profit de la même manière dans toutes les régions).
- h. Annexes : Description complète, analyse quantitative des sections I et II.

24. Lignes directrices méthodologiques spécifiques :

- a. Outils potentiels : L'analyse doit être menée en employant des méthodes et un logiciel largement disponible et elle doit être compréhensible pour un public aussi vaste que possible. Il est raisonnable de commencer avec Excel, car il est largement disponible et les fichiers sont accessibles à la plupart des utilisateurs.
- b. Tableaux types : L'analyse doit toujours prendre pour point de départ des statistiques descriptives, en mettant en œuvre par exemple des tableaux croisés dynamiques dans Excel, en combinaison avec des filtres. Une analyse complète des données d'une région peut être reproduite par tout autre chercheur afin de la vérifier. En outre, une analyse complète avec des tableaux croisés dynamiques séparés par question (par exemple dans un tableau séparé) permettra la reproduction de l'analyse en substituant l'ensemble de données d'une région à celui d'une autre région, garantissant ainsi l'adoption d'une démarche analytique similaire dans toutes les régions.
- c. Les ensembles de données à extraire du questionnaire:
 - (i) Ensemble de données de la **section I** :
 - Un État partie dispose d'une rangée et d'un grand nombre de colonnes ;
 - Doit être séparé en données quantitatives et données qualitatives ;
 - Les données qualitatives doivent être lues attentivement.
 - (ii) Ensemble de données de la **section II** :
 - Un bien dispose d'une rangée et d'un grand nombre de colonnes ;
 - Doit être séparé en données quantitatives et données qualitatives ;

- Les données qualitatives doivent être lues attentivement.
- (iii) Ensemble de données sur les attributs
- Un bien du patrimoine mondial peut avoir un grand nombre de attributs, et donc un grand nombre de rangées (égal au nombre total de attributs) ;
 - L'évaluation de l'état des attributs doit être mise en corrélation avec les données de la base de données SOC. Les Rapports périodiques reposent sur l'autodéclaration (c'est le gestionnaire de site qui décrit les points positifs et les points négatifs) ; il s'appuie sur les décisions du Comité et les réflexions des experts (un tiers informant le gestionnaire de site et l'État partie des points positifs et négatifs). Cela peut être perçu comme un mécanisme d'alerte précoce, dans lequel il est possible d'identifier les impacts réels et les impacts potentiels qui deviennent des menaces pour le bien.
- (iv) Ensemble de données sur les facteurs
- L'ensemble de données séparées pour un bien du patrimoine mondial dispose d'un grand nombre de rangées (égal au nombre total de facteurs) et de colonnes ;
 - Doit être mis en relation avec les données de la base de données SOC. Les Rapports périodiques reposent sur l'autodéclaration (c'est le gestionnaire du site qui décrit les points positifs et les points négatifs) ; le SOC s'appuie sur les décisions du Comité et les réflexions des experts (un tiers informant le gestionnaire de site et l'État partie des points positifs et négatifs). Cela peut être perçu comme un mécanisme d'alerte précoce, dans lequel il est possible d'identifier les impacts réels et les impacts potentiels qui deviennent des menaces pour le bien.
 - Doit être analysé dans le temps et d'un cycle à l'autre afin de rechercher des changements dans les facteurs/tendances positifs et négatifs ;
 - Les facteurs négatifs qui se manifestent actuellement doivent faire l'objet d'une analyse spécifique. Il faut procéder à une analyse plus approfondie, qui inclut les informations sur l'impact et l'évolution de ce facteur. Cette analyse doit également être étendue pour inclure les contributions qualitatives sur la manière dont on peut faire face à des impacts considérables et catastrophiques. Les biens pour lesquels le gestionnaire de site déclare ce type d'impact doivent être signalés et étroitement suivis, et éventuellement déclencher un processus de suivi réactif
- d. Les données doivent être triangulées avec d'autres informations tirées de décisions pertinentes du Comité, de décision du SOC, de la base de données du SOC, d'informations d'autres conventions et mécanismes dans des cas spécifiques, etc.
- e. Par le passé, les données ont été analysées par sous-régions et régions. Il s'agit peut-être d'une approche pratique, mais ce n'est pas toujours la plus efficace. Par exemple, nous savons que les biens du patrimoine mondial d'outre-mer de la région Europe ont des besoins et présentent des défis spécifiques, qu'ils ne partagent que de façon limitée avec les autres biens de

la région. Les biens transfrontaliers peuvent également requérir un traitement particulier. L'attention et la réflexion sont nécessaires pour décider de la manière de regrouper les données et créer des pôles, et il en est de même lorsque l'on décide de la façon dont il convient de traiter les données et les informations fournies. Le calcul de moyenne n'est pas toujours l'approche la meilleure.

- f. Une corrélation n'équivaut pas à une causalité - Veuillez garder ceci à l'esprit.
- g. Il n'est pas nécessaire de faire une déclaration sur toutes les questions. Concentrez-vous sur ce qui est significatif (pas nécessairement au sens statistique du terme, mais plutôt significatif sur le plan de l'importance), faites votre déclaration et apportez des détails sur ce point. L'analyse complète (quantitative) doit être fournie en annexe. Cela peut réduire la longueur totale du document du Comité et faciliter la concentration sur les conclusions et messages qui doivent être transmis.
- h. Les plans d'action, destinés à concentrer les efforts de suivi des conclusions et recommandations du Rapport, constituent les résultats principaux des Rapports périodiques et fournissent des outils de suivi aux gestionnaires de sites, aux États parties, au Comité, etc. Tous les plans d'action doivent suivre la même logique et être facilement intégrés dans le programme d'ensemble du Comité et des États parties. Ils doivent prendre en compte le cadre de suivi tel qu'il est décrit ci-dessus.

Résultat du groupe d'experts pour la réflexion sur les Rapports périodiques :
ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR LA PRÉPARATION D'UN RAPPORT GLOBAL DU PATRIMOINE MONDIAL

A Introduction

1. Un sondage de réflexion sur les Rapports périodiques achevé à la fin du deuxième cycle, incluait une question (n° 29) sur le caractère souhaitable d'un rapport global sur le patrimoine mondial à la fin du troisième cycle. La réponse des États parties a été très positive, 81 % d'entre eux apportant leur soutien à cette idée.
2. Rien actuellement ne rassemble toutes les régions sous un tel format et un rapport sur l'état du patrimoine mondial pourrait être rédigé pendant la période de réflexion qui se tient à la fin de chaque cycle. Le format de ce rapport devrait être accessible et convivial, soulignant ainsi l'importance du patrimoine mondial pour l'humanité. Une publication disposant d'une grande visibilité offrirait un outil stratégique aux priorités du patrimoine mondial.
3. Ce rapport offrirait une image globale du patrimoine mondial, en y intégrant les très grandes tendances. Cette publication pourrait inclure les données recueillies au cours des cycles passés, en brossant un tableau plus large et en rendant compte des évolutions des biens dans le temps.
4. Il a été demandé que l'étude de faisabilité réfléchisse au format proposé, au sommaire aux coûts et aux délais, au nombre de contributeurs, etc. Un tel projet pourrait disposer de plusieurs sources de financement. Tous ces facteurs s'appuient dans une large mesure sur la nature du rapport proposé et tout ne peut pas être précisé dès à présent. Le travail devra se poursuivre pour développer un modèle dont les coûts auront été évalués pour les discussions futures.

B Le format de la publication *Le patrimoine mondial en Europe aujourd'hui* et son adéquation comme modèle d'un rapport global du patrimoine mondial

1. Un modèle possible est *Le patrimoine mondial en Europe aujourd'hui*, publié en février 2016 suite à l'achèvement du Rapport périodique pour l'Europe⁴. Ce nouveau type de publication visait la communauté du patrimoine mondial au sens le plus large, au-delà du Comité du patrimoine mondial et tirait parti des informations du Rapport périodique et d'autres sources afin de présenter un vaste tableau du patrimoine mondial en Europe. Elle a été bien reçue en général.
2. La publication a rassemblé les réflexions des États parties, des gestionnaires de site et d'autres acteurs impliqués dans la protection, la conservation et la gestion des biens du patrimoine mondial dans la région, en présentant un regard approfondi sur les évolutions et les pratiques actuelles, ainsi qu'une vision claire des priorités à venir. Tirant parti de la mine de données ayant émergé du deuxième cycle de Rapports périodiques qui s'est achevé récemment, la publication comportait des graphiques et des analyses attrayantes ainsi que des études de cas mettant en lumière l'expérience de milliers de personnes directement engagées dans la gestion et la conservation du patrimoine mondial en Europe.

⁴<http://whc.unesco.org/fr/world-heritage-in-europe-today/>

3. En outre, la publication ne mettait pas seulement en évidence les défis qu'impliquent la conservation et la gestion des biens du patrimoine mondial, mais aussi un certain nombre d'exemples de bonnes pratiques tirés du travail quotidien des autorités nationales, des gestionnaires de sites, des experts et des communautés locales dans la région. Ce faisant, la publication soulignait les réalités actuelles du patrimoine mondial en Europe, proposait des recommandations en vue d'apporter des améliorations et visait à donner naissance à des approches novatrices pour le patrimoine mondial du 21^e siècle.
4. La publication intitulée *Le patrimoine mondial en Europe aujourd'hui* ne faisait pas doublon avec le rapport présenté au Comité du patrimoine mondial et publié par la suite dans les séries de Cahiers du patrimoine mondial (n°43)⁵; elle a plutôt tiré ses informations des Rapports périodiques, point de départ de sa description du patrimoine mondial en Europe. Elle puisait aussi des informations à nombreuses autres sources, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du système du patrimoine mondial, comme le Système de l'état de conservation et l'information détenue par le Centre du patrimoine mondial sur les partenariats et les occasions de collaboration. Il tentait également d'expliquer de façon accessible quelques-uns des concepts de base du système du patrimoine mondial comme celui de valeur universelle exceptionnelle.

Les trois chapitres principaux de la publication sont les suivants :

- Les biens du patrimoine mondial de A à Z
- Points forts et défis pour le patrimoine mondial en Europe
- Partenariats et opportunités de collaboration

La présence d'études de cas bien illustrées constituait une part importante de cette publication, de même que la mise en page et les graphiques attrayants. Cette approche a été adoptée pour rendre la publication accessible et conviviale, en lui permettant de transmettre des informations essentielles et de nourrir la réflexion.

5. Le livre a été écrit par une équipe d'auteurs dont certains appartiennent au Centre du patrimoine mondial et d'autres non, et qui étaient tous impliqués dans l'analyse du Rapport périodique de l'Europe. Cet engagement précédent a constitué un atout majeur pour l'élaboration du texte. Un rédacteur professionnel a été employé pour mettre le texte en forme de façon attrayante.
6. L'approche décrite ici pourrait servir de modèle pour un rapport global du patrimoine mondial. Beaucoup d'autres sont bien entendu possibles. L'UNESCO elle-même participe à un grand nombre d'examens de divers aspects de son propre travail. Parmi les exemples, on peut citer le Rapport mondial de suivi sur l'éducation⁶, le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau⁷, et le rapport mondial sur la culture pour un développement durable *Culture : futur urbain*⁸. Cependant, la portée de ces rapports s'étend au-delà des possibilités du patrimoine mondial et sont probablement trop détaillés dans leur approche, puisqu'un rapport global du

⁵ <http://whc.unesco.org/fr/series/43/>

⁶ <http://fr.unesco.org/gem-report/>

⁷ <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/water/wwap/wwdr/>

⁸ <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002459/245999e.pdf>

patrimoine mondial serait produit parallèlement aux rapports présentés au Comité du patrimoine mondial sur les résultats des Rapports périodiques pour chacune des cinq régions du monde. La majeure partie des données devraient nécessairement être incluse et publiée dans ces rapports régionaux, en particulier parce que les rapports sont publiés sur une période de six années.

7. À certains égards, il pourrait s'agir d'un avantage, car cela donnerait au rapport global la flexibilité nécessaire pour se centrer sur des aspects spécifiques du patrimoine mondial tout en présentant un tableau d'ensemble. Des thèmes spécifiques pourraient être traités en fonction de leur pertinence. Le rapport global pourrait aussi faire appel à d'autres sources de données, comme la base de données sur l'état de conservation, afin de compléter et illustrer le tableau qu'il cherche à brosser.
8. Il est recommandé de poursuivre le travail de formulation des propositions en vue d'un rapport global du patrimoine mondial appuyé sur l'approche employée pour la publication intitulée *Le patrimoine mondial en Europe aujourd'hui*.

C Un modèle possible pour un rapport global du patrimoine mondial fondé sur les résultats du troisième cycle des Rapports périodiques

1. Le modèle repose sur l'hypothèse que les rapports régionaux seront présentés au Comité du patrimoine mondial comme auparavant, au rythme d'un rapport d'une région par an. Ces rapports contiendraient l'analyse de base des données recueillies par les questionnaires, ainsi que des conclusions spécifiques concernant chacune des régions.
2. Afin d'être en mesure de prélever des données cohérentes dans tous les rapports régionaux, il est essentiel que les résultats régionaux du troisième cycle de Rapports périodiques fassent l'objet d'une déclaration et d'une évaluation cohérente dans le monde entier. Un projet de cadre analytique et de format pour ces rapports figure à l'annexe II du document WHC/17/41.COM/10A. Utilisés dans toutes les parties de toutes les régions, ce cadre analytique et ce format faciliteraient grandement la cohérence des rapports et la capacité du Comité du patrimoine mondial à percevoir des tendances générales dans la conservation et l'usage durable du patrimoine mondial. La nomination au sein du Centre du patrimoine mondial d'un membre du personnel chargé de la coordination de l'ensemble du troisième cycle de Rapports périodiques améliorerait aussi fortement la cohérence. Une telle ressource serait aussi d'un grand soutien aux États parties, à mesure que ces derniers jouent un plus grand rôle moteur dans le processus.
3. Le rapport global du patrimoine mondial devrait avoir une approche davantage tournée vers le public, à la différence des documents de travail présentés au Comité du patrimoine mondial, sur sont publiés par la suite. Il devrait viser la communauté plus vaste du patrimoine mondial, notamment les points focaux, les gestionnaires de site et d'autres acteurs, dont les propriétaires de biens du patrimoine mondial, les communautés locales et d'autres communautés concernées, ainsi que le monde universitaire.
4. Le rapport global du patrimoine mondial utiliserait les données présentées dans les rapports régionaux pour tirer des conclusions générales sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et l'état de conservation des biens du patrimoine

mondial à travers le monde. Le rapport global du patrimoine mondial s'appuierait également sur d'autres données détenues par le Centre du patrimoine mondial, et d'autres institutions. Il serait à même de se retourner sur les cycles précédents de Rapports périodiques afin de déterminer des tendances dans le traitement du patrimoine dans le monde.

5. Comme les données seront recueillies et analysées de façon cohérente dans les rapports régionaux présentés au Comité du patrimoine mondial, le rapport global aura de la latitude pour se concentrer davantage sur certains domaines de mise en œuvre de la Convention plutôt que sur d'autres. Il pourrait, par exemple, privilégier certains types d'intérêt, comme la mesure dans laquelle le développement durable est intégré dans la mise en œuvre de la Convention. Comme c'est le cas dans *Le patrimoine mondial en Europe aujourd'hui*, le rapport global du patrimoine mondial permettrait de décrire de façon accessible les processus et concepts du patrimoine mondial qui ne sont pas souvent compréhensible pour des acteurs du patrimoine mondial.
6. Il est difficile de prévoir dès 2017 quels seront les grands chapitres d'un rapport global du patrimoine mondial qui ne serait pas publié avant 2022 ou 2023. Il peut cependant être suggéré que les trois chapitres du patrimoine mondial en Europe constituent les parties fondamentales du rapport global. Au sein de cette structure générale, il faudrait s'attacher particulièrement à la construction des synergies avec d'autres conventions et programmes internationaux, et aux avancées vers l'intégration pratique d'une démarche de développement durable dans les processus de la *Convention du patrimoine mondial*. Il serait aussi essentiel d'évaluer les résultats en fonction des indicateurs de suivi récemment élaborés.

D Conclusion

1. Il y a de forts arguments en faveur de la publication d'un rapport global du patrimoine mondial à la fin du troisième cycle de Rapports périodiques. Elle serait l'occasion de produire une évaluation populaire et accessible de l'état du patrimoine mondial dans le monde, en attirant l'attention sur les similarités et les différences entre différentes régions et en définissant des priorités d'action. Un rapport global du patrimoine mondial donnerait également l'occasion de sensibiliser et de favoriser la compréhension des concepts et processus qui sous-tendent la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*.
2. *Le patrimoine mondial en Europe aujourd'hui*, publication tournée vers le public, offre un modèle qui pourrait former la base permettant d'élaborer le rapport global du patrimoine mondial, en l'amendant comme il convient dans un contexte mondial et en tenant compte des priorités de l'UNESCO et du Comité du patrimoine mondial.
3. La présente étude de faisabilité est une esquisse préliminaire. Il sera possible de fournir davantage de détails et de développer des propositions concrètes pour la production d'un rapport global du patrimoine mondial, une fois qu'il sera possible d'évaluer les premières réponses régionales des États parties et des gestionnaires de site en 2018/2019 et 2019/2020.

PROPOSITIONS DE RÉVISION DU CHAPITRE V ET DE L'ANNEXE 7 DES ORIENTATIONS

A. Propositions de révision du chapitre V

V SOUMISSION DE RAPPORTS PÉRIODIQUES SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA *CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL*

V.A Objectifs

- 199.** Les États parties sont invités à présenter à la Conférence générale de l'UNESCO, par l'intermédiaire du Comité du patrimoine mondial des rapports périodiques sur les dispositions législatives et règlements administratifs et les autres mesures qu'ils auront adoptées pour l'application de la *Convention*, incluant l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire.
- 200.** Les Rapports périodiques sont rédigés au cours d'un processus autodéclaratif et doivent être menés aussi loin que possible par les États parties de chaque région. Le Secrétariat coordonne et facilite le processus de soumission des Rapports périodiques à l'échelle mondiale. Les États parties peuvent demander l'avis autorisé des Organisations consultatives et du Secrétariat qui peuvent aussi (avec l'accord des États parties concernés) rechercher d'autres avis spécialisés.
- 201.** Les rapports périodiques sont destinés à atteindre quatre objectifs principaux :
- fournir une estimation de l'application de la *Convention du patrimoine mondial* par l'État partie ;
 - fournir une estimation du maintien au cours du temps de la valeur universelle exceptionnelle des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ;
 - fournir des informations à jour sur les biens du patrimoine mondial afin d'enregistrer les changements des conditions et de l'état de conservation des biens ;
 - fournir un mécanisme pour la coopération régionale et l'échange d'informations et d'expériences entre les États parties concernant la mise en œuvre de la *Convention* et la conservation du patrimoine mondial.
- 202.** La soumission de rapports périodiques est importante pour optimiser la conservation à long terme des biens inscrits ainsi que pour renforcer la crédibilité de la mise en œuvre de la *Convention*. Il s'agit également d'un important outil permettant d'évaluer la mise en œuvre par les États parties et les biens du patrimoine mondial des politiques adoptées par le Comité du patrimoine mondial et l'Assemblée générale.

Article 29 de la *Convention du patrimoine mondial* et Résolution de la 11e session de l'Assemblée générale des États parties (1997) et la 29e session de la Conférence générale de l'UNESCO.

V.B Procédure et format

~~203~~ — Le Comité du patrimoine mondial a :

- ~~adopté le format et les notes explicatives figurant à l'annexe 7 ;~~
- ~~invité les États parties à présenter des rapports périodiques tous les six ans ;~~

Décision 22.COM.VI.7

e) ~~décidé d'étudier les rapports périodiques des États parties région par région conformément au tableau suivant :~~

203. Tous les six ans, les États parties soumettent des Rapports périodiques qui seront examinés par le Comité du patrimoine mondial. Au cours de ce cycle de Rapports périodiques de six ans, les États parties rendent leur rapport région par région dans l'ordre suivant :

- États arabes
- Afrique
- Asie et Pacifique
- Amérique latine et Caraïbes
- Europe et Amérique du Nord

Région	Examen des biens inscrits jusqu'à et y compris	Année de l'examen par le Comité
États arabes	1992	décembre 2000
Afrique	1993	décembre 2001/juillet 2002
Asie et Pacifique	1994	juin/juillet 2003
Amérique latine et Caraïbes	1995	juin/juillet 2004
Europe et Amérique du Nord	1996/1997	juin/juillet 2005/2006

~~d) demandé au Secrétariat avec les Organisations consultatives et en faisant appel aux États parties, aux institutions compétentes et à l'expertise disponibles dans la région, d'élaborer des stratégies régionales pour le processus de soumission de rapports périodiques, conformément au calendrier présenté ci-dessus en c).~~

~~204. Ces stratégies régionales susmentionnées devront correspondre aux caractéristiques spécifiques des régions et devront promouvoir une coordination et une synchronisation entre les États parties, en particulier dans le cas de biens transfrontaliers. Le Secrétariat consultera les États parties sur le développement et la mise en œuvre des stratégies régionales.~~

~~204. La sixième année de chaque cycle est une période de réflexion et d'évaluation. Cette pause permet d'évaluer et de réviser le mécanisme de soumission des Rapports périodiques en fonction des nécessités avant de commencer un nouveau cycle. Le Comité du patrimoine mondial peut également décider d'employer la période de réflexion pour commencer l'élaboration et la publication d'un rapport global du patrimoine mondial.~~

~~205. Après le premier cycle de six ans, chaque région fera de nouveau l'objet d'une évaluation dans le même ordre que celui indiqué dans le tableau ci-dessus. Après le premier cycle de six ans, il pourrait y avoir une pause dans l'évaluation pour estimer et réviser le mécanisme de soumission de rapports périodiques avant de commencer un nouveau cycle.~~

~~205. À intervalles appropriés, et chaque fois que cela est jugé nécessaire, le Comité du patrimoine mondial adopte et révisé les indicateurs de suivi et le cadre analytique des Rapports périodiques.~~

~~206. Le processus des rapports périodiques constitue une occasion d'échanges et de coopération entre les régions et permet de renforcer une coordination et synchronisation active entre les États parties, en particulier dans le cas de biens transfrontaliers et transnationaux.~~

~~206. 207. Le format du rapport périodique des États parties comprend deux sections : Le questionnaire du Rapport périodique est un outil en ligne qui doit être rempli par les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites.~~

a) La **section I** traite des dispositions législatives et administratives adoptées par l'État partie et des autres mesures qu'il a prises pour l'application de la *Convention*, ainsi que des détails de l'expérience acquise dans ce domaine. Ceci concerne particulièrement les obligations d'ordre général définies dans des articles précis de la *Convention*.

b) La **section II** traite de l'état de conservation de biens spécifiques du patrimoine mondial situés sur le territoire de l'État partie concerné. Cette section doit être complétée pour chaque bien du patrimoine mondial.

~~Des notes explicatives sont fournies avec le format à l'annexe 7.~~

~~208. Le format des Rapports périodiques peut être révisé après chaque cycle de Rapports périodiques. Une description de ce format figure à l'Annexe 7 des *Orientations*.~~

~~207. 209. Afin de faciliter la gestion et l'analyse des informations, les États parties sont invités à soumettre les rapports en anglais ou en français, à la fois sous forme électronique et imprimée à -, en utilisant l'outil en ligne fourni par le site Internet du Centre du patrimoine mondial. L'outil en ligne permettant de remplir le questionnaire complet se trouve à cette adresse : <http://whc.unesco.org/fr/prcycle3/>.~~

Le présent format a été adopté par le Comité du patrimoine mondial à sa 22e session (Kyoto, 1998) et pourrait être révisé à la fin du premier cycle de soumission de

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

7, place de Fontenoy

75352 Paris 07 SP

France

Tél : +33(0)1 45 68 12 76

Courriel : wh-info@unesco.org

V.C Evaluation et suivi

~~208. 210.~~ Le Secrétariat et les organisations consultatives aident les États parties à compiler les rapports nationaux dans des rapports régionaux sur l'état du patrimoine mondial, qui sont disponibles en format électronique à l'adresse Internet suivante : <http://whc.unesco.org/fr/publications>, et en version papier (série des Cahiers du patrimoine mondial).

~~209. 211.~~ Le Comité du patrimoine mondial revoit attentivement les problèmes soulevés dans les rapports périodiques et conseille les États parties des régions concernées sur les questions émanant de ces rapports.

~~210. 212.~~ Le Comité peut demander au Secrétariat et aux Organisations consultatives, en consultation avec les États parties concernés, Le Comité a demandé aux États parties de travailler en partenariat avec le Secrétariat et les Organisations consultatives pour élaborer un suivi à long terme des programmes régionaux d'élaborer le suivi des programmes régionaux à long terme structurés selon ses objectifs stratégiques et de les soumettre à son examen. Ces programmes sont adoptés à titre de suivi des rapports périodiques et sont régulièrement révisés par le Comité en fonction des besoins des États parties identifiés dans les rapports périodiques. Ils doivent refléter plus précisément les besoins du patrimoine mondial dans les régions et faciliter l'octroi de l'assistance internationale. Le Comité a aussi exprimé son soutien pour assurer des liens directs entre les objectifs stratégiques et l'assistance internationale.

B. Proposition de format révisé de l'annexe 7

FORMAT

SOUSSION DE RAPPORTS PÉRIODIQUES SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL

Cette annexe présente une description du questionnaire du Rapport périodique. Le questionnaire complet peut être consulté à l'adresse <http://whc.unesco.org/en/prcycle3/>.

Conditions générales

- Les informations doivent être aussi précises, spécifiques et concises que possible. Elles doivent être quantifiées à chaque fois que cela est possible, et accompagnées de références complètes. Chaque chapitre offre la possibilité d'apporter des commentaires.
- L'expression d'opinions doit être étayée en faisant référence à l'autorité sur laquelle elle repose et les faits vérifiables qui la soutiennent.

SECTION I :
MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL PAR L'ÉTAT
PARTIE

La section I demande aux États parties d'apporter des informations ou de valider des informations existantes sur les dispositions législatives et administratives qu'ils ont adoptées, et sur d'autres actions qu'ils ont entreprises pour appliquer cette *Convention*, tout en détaillant l'expérience acquise dans ce domaine (article 29.1 de la *Convention du patrimoine mondial*).

1. INTRODUCTION

Le chapitre 1 donne la liste des États parties, avec l'année de ratification ou d'acceptation de la *Convention* et cherche à obtenir des informations sur les groupes ou institutions impliqués dans la préparation de la section I du Rapport.

2. SYNERGIES AVEC D'AUTRES CONVENTIONS, PROGRAMMES ET RECOMMANDATIONS POUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

Le chapitre 2 vise à recueillir des informations sur les synergies réelles et potentielles entre les accords environnementaux multilatéraux ainsi que d'autres conventions, programmes et recommandations de l'UNESCO. L'État partie est également invité à fournir des informations sur sa mise en œuvre des politiques concernées adoptées par le Comité du patrimoine mondial.

3. LISTE INDICATIVE

Le chapitre 3 vise à recueillir des informations sur le processus de préparation de leur liste indicative, les outils et orientations qu'ils ont utilisés, les synergies potentielles des biens sur la liste indicative avec d'autres conventions, ainsi que la durabilité du processus conformément à la politique du patrimoine mondial et du développement durable de 2015.

4. PROPOSITIONS D'INSCRIPTION

Le chapitre 4 vise à recueillir des informations sur le processus de proposition d'inscription des biens sur la liste du patrimoine mondial, les outils et les orientations utilisées, ainsi que sur la durabilité du processus conformément à la politique de 2015 sur le patrimoine mondial et le développement durable.

5. ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE GÉNÉRALE

Le chapitre 5 vise à recueillir des informations sur le cadre juridique de protection, conservation et présentation du patrimoine culturel et/ou naturel et sur son efficacité.

6. INVENTAIRES / LISTES / REGISTRES DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

Le chapitre 6 vise à recueillir des informations sur le statut des inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel d'importance nationale et sur les processus utilisés pour les rassembler.

7. STATUT DES SERVICES DE PROTECTION, CONSERVATION ET PRÉSENTATION

Le chapitre 7 vise à recueillir des informations sur les services au sein du territoire de l'État partie visant l'identification, la protection, la conservation et la présentation du patrimoine culturel et naturel, et sur la coopération entre les acteurs concernés.

8. STATUT FINANCIER ET RESSOURCES HUMAINES

Le chapitre 8 vise à recueillir des informations sur la disponibilité et le caractère adéquat des ressources financières disponibles pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel.

9. RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES

Le chapitre 9 vise à recueillir des informations sur le renforcement des compétences en matière de conservation, protection, présentation et gestion du patrimoine conformément à la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial (2011).

10. POLITIQUE ET FINANCEMENT DES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL

Le chapitre 10 vise à recueillir des informations sur des mesures, des politiques et des législations spécifiques ayant pour objet la protection, la conservation, la présentation et la gestion du patrimoine mondial.

11. COOPÉRATION ET LEVÉE DE FONDS INTERNATIONAUX

Le chapitre 11 vise à recueillir des informations sur la coopération avec d'autres États parties dans le domaine du patrimoine culturel et naturel.

12. ÉDUCATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

Le chapitre 12 vise à recueillir des informations sur les démarches entreprises pour sensibiliser les décideurs, les propriétaires et le grand public, en particulier les jeunes, à la protection et à la conservation du patrimoine culturel et naturel.

13. CONCLUSIONS ET ACTIONS RECOMMANDÉES

Le chapitre 13 génère automatiquement les conclusions principales concernant chacune des questions de la section I en s'appuyant sur les réponses au questionnaire. Les États parties doivent aussi fournir des informations sur les actions entreprises concernant leur mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

14. BONNES PRATIQUES DE MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL

Le chapitre 14 donne l'occasion d'apporter un exemple de bonne pratique mise en œuvre à l'échelle nationale dans la protection, l'identification, la conservation ou la gestion du patrimoine.

15. ÉVALUATION DE L'EXERCICE DE SOUMISSION DES RAPPORTS PÉRIODIQUES

Le chapitre 15 évalue le format, le contenu et le processus de soumission de l'exercice des Rapports périodiques, notamment la mesure dans laquelle il atteint les objectifs du Rapport périodique, la manière dont les données générées sont utilisées, ainsi que la formation et les orientations disponibles pour les personnes interrogées.

SECTION II :

ÉTAT DE CONSERVATION DE CHACUN DES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL

La section II réunit des informations sur la mise en œuvre de la Convention au niveau du site et doit être complétée pour chacun des biens individuels du patrimoine mondial. Les personnes responsables de la

gestion quotidienne du bien doivent être impliquées dans la préparation de cette déclaration. Pour les biens transfrontaliers, il est recommandé que les déclarations soient préparées conjointement ou en collaboration étroite par les agences concernées.

1. DONNÉES SUR LES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL

Le chapitre 1 demande que les informations soient fournies ou que l'information existante soit confirmée en ce qui concerne les données de base du bien (nom, date d'inscription, coordonnées géographiques, cartes, présence sur les réseaux sociaux) et recueille également des informations sur les organisations ou entités impliquées dans la préparation de la section I du Rapport.

2. AUTRES CONVENTIONS/PROGRAMMES DE PROTECTION COUVRANT CE BIEN DU PATRIMOINE MONDIAL

Le chapitre 2 recueille des informations sur les synergies avec d'autres conventions et programmes (UNESCO et autres) concernant le bien et l'ampleur de la coopération et de l'intégration existante entre ces conventions et programmes (le cas échéant).

3. DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE ET DÉFINITION DES ATTRIBUTS

Le chapitre 3 recueille des informations sur les caractéristiques de la Valeur universelle exceptionnelle (VUE), leur condition actuelle et la tendance de cette condition depuis le cycle de Rapports périodiques précédent.

4. FACTEURS AFFECTANT LE BIEN

Le chapitre 4 recueille des informations sur les facteurs qui affectent actuellement le bien ou qui ont une forte probabilité d'affecter le bien, que ce soit positivement ou négativement.

5. PROTECTION ET GESTION DU BIEN

Le chapitre 5 recueille des informations sur les questions de gestion pratiques et l'efficacité de la protection, de la gestion et du suivi du bien et de sa Valeur universelle exceptionnelle.

6. RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

Le chapitre 6 recueille des informations sur les sources de financement disponibles, l'adéquation du budget aux besoins de gestion, ainsi que la disponibilité des ressources humaines et les niveaux de renforcement des capacités concernant le bien.

7. ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET PROJETS DE RECHERCHE

Le chapitre 7 recueille des informations sur l'adéquation des connaissances disponibles (à la fois scientifiques et traditionnelles) concernant les valeurs et attributs du bien du patrimoine mondial, ainsi que l'existence de programmes de recherche visant les besoins en gestion et/ou une amélioration de la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle.

8. ÉDUCATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

Le chapitre 8 recueille des informations sur l'existence et l'efficacité de l'éducation au patrimoine et des programmes de sensibilisation concernant le bien, ainsi que les services généraux consacrés à l'éducation, l'information, l'interprétation et la sensibilisation.

9. GESTION DES VISITEURS

Le chapitre 9 recueille des informations sur les activités touristiques et la gestion des visiteurs concernant le bien.

10. SUIVI

Le chapitre 10 recueille des informations sur l'existence de programmes de suivi et d'indicateurs pour le bien ainsi que sur la mise en œuvre de Décisions du Comité se rapportant au bien (le cas échéant).

11. EVALUATION DES PRINCIPAUX BESOINS DE GESTION

Le chapitre 11 établit automatiquement la liste de tous les besoins en matière de gestion, pour lesquels une action doit être entreprise et qui ont été mis en avant dans la présente section du Rapport périodique.

12. RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Le chapitre 12 met en lumière les facteurs positifs et négatifs les plus importants (jusqu'à dix chacun) qui ont été soulignés dans la présente section du Rapport périodique.

13. IMPACT DU STATUT DU PATRIMOINE MONDIAL

Le chapitre 13 recueille des informations concernant l'impact du statut de bien du patrimoine mondial sur plusieurs sujets, en mettant particulièrement l'accent sur la politique de développement durable du patrimoine mondial (adoptée en 2015).

14. BONNES PRATIQUES DE MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL

Le chapitre 14 donne l'occasion d'apporter un exemple de bonne pratique mise en œuvre à l'échelle de bien dans la protection l'identification, la conservation ou la préservation du patrimoine.

15. ÉVALUATION DE L'EXERCICE DE SOUMISSION DES RAPPORTS PÉRIODIQUES

Le chapitre 15 évalue le format, le contenu et le processus de soumission des Rapports périodiques, notamment la manière dont les données générées sont utilisées, ainsi que la formation et les orientations disponibles pour les personnes interrogées.